

**PROCÈS-VERBAL
DU CONSEIL D'INSTITUT
1^{ER} DECEMBRE 2025
14H-17h**

Table des matières

Membres avec voix délibérative	1
Membres avec voix consultative	1
1. Introduction	2
• Informations de la Direction	2
• Approbation du procès-verbal de la séance du 29 septembre 2025	2
2. Vie de l'Institut	2
• Fermeture estivale des Sites d'Avignon et de Digne-les-Bains, fermetures durant les ponts	3
• Modifications des Statuts de l'Inspé	3
3. Formation et Vie étudiante	4
• Capacité d'accueil – Parcoursup et MonMaster 2026	4
• Procédure d'admission – Parcoursup et MonMaster 2026	5
• Réforme	10
4. Recherche et innovation	18
• Présentation des Projets FEF-R Sénégal et Moldavie (Fonds Equipe France – Rapide)	18
5. Annexes	19

Présents

Membres avec voix délibérative

Présent.e. s. : Mesdames et Messieurs Michel ARTAUD ; Didier BARD ; Patrice BONNET ; Pierre DESBIOLLES ; Laurence ESPINASSY ; Nathalie GAUDY ; Patrice LAISNEY ; Sarah LALLEMAND ; Guillaume PONTHEU ; Vincent VALERY ; Gwladys VASSEUR.

Représenté.e.s. : Mesdames et Messieurs Eric BERTON représenté par Patrice LAISNEY ; Franck BRILLET par Laurence ESPINASSY ; Claudine CASAMASSA par Patrice BONNET ; Sophie FOUACE par Nathalie GAUDY ; David GALTIER par Pierre DESBIOLLES ; Suzanne GUILHEM par Didier BARD.

Excusé.e.s. : Messieurs Pierre-Marie GANOZZI ; Vincent GROSSTEPHAN.

Membres avec voix consultative

Présent.e. s. : Mesdames et Messieurs Hélène ARMAND ; Pascale BRANDT-POMARES ; Jérémy CASTERA ; Caroline GAREAU ; Delphine JOSEPH ; Julie PIRAULT ; Jean-François RANUCCI ; Rachid ZAROUF.

Excusé.e. s. : Mesdames et Messieurs Solenne ALBERTINI ; Véronique AUGÉ ; Claire ENEA-DRAPEAU ; Nathalie MIKAILOFF ; Aurélie PASQUIER BERLAND ; Florian VALLUY ANDRE ; Olivier VORS.

Invité.e. s. : Mesdames Isabelle GUETCHOUDIAN ; Sabine ROPARS ; Anaïs TREMEGE.

Excusé.e. s. : Mesdames et Messieurs Sandrine ESCHENAUER ; Boumedienne FEGHOUL ; Isabelle LANG ; Nicolas MASCRET ; Heidi OSTERWALDER.

1. Introduction

- **Informations de la Direction**

Pascale BRANDT-POMARES : Dans cette période de réforme, les informations sont nombreuses. Toutes les questions liées à la réforme seront abordées lors d'un point précis de l'ordre du jour.

Un travail a été réalisé par le SUIO et par le Projet Panorama autour de la question du BAC -3/BAC+3, qui concerne tous les départements, mais qui prend une résonance particulière pour les départements 04 et 05. Dans ces départements alpins, nous allons être associés à cette démarche, ce qui est important pour l'Inspé, car nous créons la Licence sur le site de Digne-les-Bains. Il s'agit d'une nouvelle offre de formation post-bac.

S'agissant des nouvelles formations et de la mise en œuvre de la réforme, vous avez pu prendre connaissance d'une plaquette, qui est encore perfectible, qui reprend beaucoup d'éléments permettant d'y voir plus clair sur ce qui va être mis en œuvre l'année prochaine, même s'il s'agira d'une année de transition.

Nous serons présents sur tous les salons, c'est important en temps de réforme, vous êtes bien entendu les bienvenus afin de renseigner les futurs enseignants.

Delphine JOSEPH : Le prochain salon se tiendra le 6 décembre, il s'agit du salon Studyrama à Marseille, au Parc Chanot. Les 16 et 17 janvier se tiendra le salon de l'étudiant, également au Parc Chanot. En parallèle, le 17 janvier, le salon Studyrama aura lieu à l'Arena d'Aix-en-Provence. Le Salon des Masters se tiendra le 24 janvier au CUBE à Aix-en-Provence.

Enfin, les journées portes ouvertes de l'Inspé se tiendront le 7 février sur le site Jules Isaac à Aix-en-Provence et sur le site de Saint-Jérôme à Marseille.

- **Approbation du Procès-Verbal de la séance du 29 septembre 2025**

Le Procès-Verbal de la séance du 29 septembre 2025 est adopté à l'unanimité par le Conseil d'Institut.

2. Vie de l'Institut

- **Fermeture estivale des Sites d'Avignon et de Digne-les-Bains, fermetures durant les ponts**

Caroline GAREAU : Nous allons voter les fermetures estivales des sites d'Avignon et de Digne-les-Bains. Habituellement, le site de Digne-les-Bains ferme une semaine plus tôt que les autres sites ; cette année il en sera de même pour le site d'Avignon. Les sites fermeront le 17 juillet au soir.

Concernant la fermeture des autres sites, elle sera votée en février. D'autant plus qu'avec la réforme nous allons avoir besoin de temps pour savoir quelles seront les 4 semaines les plus opportunes pour la fermeture des sites de l'Inspé.

A propos de la fermeture de tous les sites durant les ponts, celle-ci concerne le pont de l'Ascension, le vendredi 15 mai 2026.

La fermeture estivale des sites d'Avignon et de Digne-les-Bains le 17 juillet 2026 au soir, ainsi que la fermeture de l'ensemble des sites de l'Inspé le vendredi 15 mai 2026, sont adoptées à l'unanimité par le Conseil d'Institut.

- **Modifications des statuts de l'Inspé**

Caroline GAREAU : Cette demande fait suite à une demande de modification dans les dossiers d'accréditation. A l'heure actuelle, le directoire se compose du Recteur, du Président de l'Université, de la Directrice de l'Inspé et du Président du Conseil d'Institut de l'Inspé. Lors du travail effectué en lien avec le rectorat sur les dossiers d'accréditation, nous avons souhaité ajouter, à la demande du rectorat, la présence du Recteur délégué à l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation. Cette demande a été acceptée par l'ensemble des membres du directoire.

D'un point de vue juridique, il est important que nous mettions à jour nos statuts pour ajouter dans cette composition, le recteur délégué à l'ESRI. Cette disposition si elle est acceptée aujourd'hui, sera également soumise à l'approbation du Conseil d'Administration de l'Université.

Pascale BRANDT-POMARES : Lorsque nous avons créé nos statuts, il n'y avait pas de recteur ESRI. Depuis nous en avons connu trois différents. Le dernier recteur ESRI a souhaité pouvoir faire partie du directoire, sauf que nos statuts ne faisaient pas référence à l'existence même de sa fonction. Nous n'avons pas souhaité attendre d'autre modification de statut puisque nous les avons revues il y a peu de temps. Sans cette modification nous ne sommes pas dans les clous, nous préférons que nos statuts soient en phase avec la réalité.

Pierre DESBIOLLES : Ce directoire n'existe pas dans toutes les Académies. L'Académie d'Aix-Marseille est en avance puisque l'instruction du recteur de juillet 2025 demande à toutes les académies de mettre en place un directoire. Effectivement, cette instruction qui a été transmise à tous les recteurs et rectrices, précise que peuvent être associées à ce directoire toute autorité compétente en fonction du sujet traité. Vous avez choisi d'ajouter le recteur délégué ESRI dans le vôtre, ce qui est le cas dans d'autres universités. Une fois de plus l'Inspé d'Aix-Marseille est en avance.

Pascale BRANDT-POMARES : Je pense que nous rajouterons dans l'argumentaire pour le CA le fait que le directoire est maintenant obligatoire mais qu'il existait déjà dans nos statuts d'où cette seule modification.

Michèle ARTAUD : Je suis très étonnée que nous n'ayons pas eu de document sur ce point. Cela rend difficile notre travail d'élu, étant donné que nous ne sommes pas là à titre personnel, mais pour porter la parole de nos collègues. Pour ce faire, je souhaiterais que ce point soit transporté à l'ordre du jour du prochain Conseil d'Institut, afin que nous puissions consulter nos collègues et nous prononcer valablement sur ce point.

Pascale BRANDT-POMARES : Aux membres du Conseil, je pense qu'il est aisé de se connecter à Internet et d'accéder aux statuts tels qu'ils sont en ligne, de montrer exactement où la modification doit être opérée et de la soumettre au vote.

Caroline GAREAU : Il n'y a pas de changement, seulement un ajout dans la composition en indiquant que le directoire est composé désormais du Recteur de région académique d'Aix-Marseille, du Président de l'Université, de la Directrice de l'Inspé ainsi que du Président du Conseil d'Institut de l'Inspé et du Recteur délégué à l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation. Le règlement intérieur quant à lui ne change pas puisque la composition est seulement prévue dans les statuts.

Michèle ARTAUD : Quel que soit le point à modifier, je persiste, nous devons avoir un document préalable de manière à pouvoir consulter les gens qui nous ont élus. Donc si ce point n'est pas reporté nous allons voter contre cette modification.

Pascale BRANDT-POMARES : Nous avons avancé sur ce qui peut l'être et je pense qu'il est important pour la communauté universitaire de savoir ce qu'il se passe à l'Inspé. Le directoire a déjà eu lieu et le recteur ESRI était bien présent, et nous souhaitons bien faire. Je regrette moi-même qu'il n'y est pas eu de document communiqué, mais je pense qu'il ne faut pas enrayer un processus qui ne met personne en difficulté et personne en cause.

Il est plus judicieux de garder notre énergie pour faire avancer les dossiers qui doivent l'être, dans le respect et la bienveillance de toutes les personnes qui travaillent beaucoup à l'Inspé.

Sarah LALLEMAND : Ce qui vient d'être exprimé n'est pas de la malveillance, ni de l'irrespect. Ce qui a été souligné c'est que nous n'avons pas d'informations, notamment des personnes que nous représentons. Les informations communiquées, sont minimales, et nous avons besoin de les avoir en amont afin de restituer le choix désigné en amont par un collectif.

Pascale BRANDT-POMARES : Je souhaiterais que mes propos ne soient pas mal interprétés. Je parlais de bienveillance envers les personnes qui travaillent. Je répète que j'aurais souhaité qu'il y ait un document qui soit transmis. Un Conseil d'Institut c'est aussi la représentation d'un collectif qui fait fonctionner l'Inspé. Et l'Inspé a besoin de son Conseil d'Institut pour fonctionner, ainsi que pour prendre des décisions. En l'occurrence cette décision est importante et doit être soumise au vote.

La modification des Statuts (Article 24 Section 5) de l'Inspé concernant l'ajout du recteur délégué ESRI de la Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur au Directoire est adoptée avec deux voix contre par le Conseil d'Institut.

3. Formation et vie étudiante

- **Capacité d'accueil et procédure d'admission - Parcoursup 2026**

Patrice BONNET : (Annexe 1) Concernant les procédures d'admission que ce soit en Licence ou en Master M2E, l'offre de formation est modifiée cette année. Bien entendu, ces procédures pour lesquelles les saisies sont en cours, sont toujours sous réserve de la validation des accréditations qui ont été remontées au ministère.

Pour la Licence, et plus particulièrement la première année de licence, dans Parcoursup 2026-2027, nous sommes obligés d'avancer très rapidement. Pour la nouvelle Licence LPE, suite à la fermeture de la Licence EAEP, nous sommes en train de finaliser le paramétrage de Parcoursup. Dès le mois de décembre, l'offre apparaîtra dans Parcoursup pour que les futurs étudiants et futurs candidats puissent avoir accès à l'offre. La campagne débutera le 19 janvier 2026, période durant laquelle les étudiants pourront formuler leurs vœux, et se terminera le 12 mars 2026.

Entre les mois d'avril et de mai, les dossiers et les candidatures seront traités, pour une réouverture de Parcoursup le 2 juin 2026, avec la promulgation des résultats. Comme les années précédentes, nous vous avons transmis les capacités d'accueil de la Licence.

Cette année nous avons 4 lignes pour la Licence, puisque nous allons ouvrir celle-ci sur les 4 sites de l'Inspé, conformément au dossier d'accréditation.

Sur le site de Marseille, il y aura 80 places offertes, ainsi que sur le site d'Aix-en-Provence. 40 places seront ouvertes sur les sites de Digne-les-Bains et d'Avignon. Il s'agit des capacités totales d'accueil. Comme vous le savez, nous enlevons toujours des places pour permettre d'absorber les redoublants. A titre d'exemple, sur Aix-en-Provence, nous avons 80 places mais nous allons proposer seulement 75 places dans Parcoursup de manière à ce que nous puissions absorber les redoublants l'année suivante. **(Annexe 2)**

Ces paramètres peuvent être ajustés au fur et à mesure. Ainsi, les chiffres affichés dans Parcoursup sont de 75 places à Marseille et Aix-en-Provence et de 38 places sur les sites de Digne-les-Bains et d'Avignon. Cela correspond environ à 2 ou 3 redoublants chaque année sur nos formations.

Comme les années précédentes, une fois les capacités d'accueil définies, nous avons établi les critères généraux d'examen des vœux **(Annexe 3)**. Un deuxième tableau présente les 5 champs d'évaluations qui n'ont pas changé par rapport aux années précédentes : résultats académiques, compétences méthodologiques, savoir-être, motivation et

engagement. Dans chacun de ces champs nous devons déterminer les critères et leur degré d'importance.

Nous avons fait quelques changements par rapport à la Licence EAEP, car la dynamique n'est plus la même. La Licence LPE doit conduire à la réussite au concours et, surtout, à l'attribution d'une dispense des épreuves d'admissibilité.

Nous avons renforcé la place et le poids des résultats académiques, qui passent de 50% à 75%. Au sein de ces résultats, nous allons donner un poids important aux résultats de mathématiques et de français puisque ce sont les deux disciplines clés sur lesquelles s'appuiera la dispense d'admissibilité au cours de la L1 et de la L2. Les autres critères ont été ajustés de manière corrélée : 5% sur la méthodologie de travail, 5% sur l'autonomie, 10% sur la cohérence du projet et enfin 5% sur les activités extrascolaires c'est-à-dire l'engagement.

Pascale BRANDT-POMARES : C'est un enjeu important, puisque ces premiers étudiants bénéficieront du fast-track, mal nommé, qui s'appelle maintenant dispense d'épreuve d'admissibilité. Il faut pouvoir recruter dans le vivier des étudiants, ceux qui seront bénéficiaires de cette disposition. Compte tenu des capacités d'accueil de la Licence, d'autres candidats que les étudiants de LPE pourront réussir le concours. Cependant, il faut quand même donner leur chance aux étudiants les plus méritants, qui seront donc ceux qui auront pu entrer en LPE et qui seront des étudiants privilégiés puisqu'ils bénéficieront de la dispense des épreuves d'admissibilité.

Gwladys VASSEUR : Vous disiez avoir renforcé le pourcentage des résultats académiques, nous sommes passés à 75%, à combien étions-nous avant cela ?

Patrice BONNET : Nous étions à 50%.

La procédure d'admission et les capacités d'accueil de la Licence LPE sont votées à l'unanimité par les membres du Conseil d'Institut.

- **Capacité d'accueil et Procédure d'admission – MonMaster 2026**

Patrice BONNET : (Annexes 4 et 5) Sur MonMaster, le calendrier est un peu décalé par rapport à Parcoursup, mais reste globalement identique à celui de l'an dernier. La publication de l'offre apparaîtra début février. Nous sommes en train de débiter le paramétrage, afin de recevoir les candidatures entre février et mars. Les candidatures seront examinées pendant les mois d'avril et de mai, et la promulgation des résultats est prévue le 3 juin 2026. Concernant le Master, cette année nous avons une particularité car nous fermons les mentions 1, 2 et 3 du Master MEEF tandis que le Master MEEF mention 4 subsiste. Dans MonMaster apparaîtront les nouveaux parcours du Master M2E sous réserve de la validation de nos demandes d'accréditations. La particularité du Master M2E réside dans les parcours et les mentions qui sont créés pour accueillir à la rentrée 2026 les étudiants qui seront lauréats du concours, ce qui leur assure une place dans le Master. Les Inspé ne doivent afficher dans MonMaster que les places ouvertes aux étudiants non-lauréats des concours et qui souhaiteraient s'inscrire en Master M2E. Cela explique le différentiel entre nos capacités totales d'accueil et les capacités ouvertes dans MonMaster cette année.

Dans le tableau, vous avez pu observer l'offre de formation que nous avons revue, nous ne sommes plus sur des parcours déclinés en options, mais ce sont les spécialités de concours qui apparaîtront en parcours type de Master.

Dans la Mention 1, il y a toujours l'existence de 4 parcours qui correspondent aux 4 sites d'accueil. Ensuite, vous trouvez les capacités d'accueil, les diplômes conseillés, puis les modalités d'accès. Nous avons travaillé avec tous les responsables de parcours et en CODIR élargi. Les diplômes ont été très peu modifiés, un travail important a en revanche été réalisé sur les capacités d'accueil. **(Annexe 6)** Pour chacune des années, nous avons fait figurer les capacités totales d'accueil (CAL) que nous prévoyons d'ouvrir, en précisant le nombre de groupes que nous ouvrons pour chacune de nos formations, en comptabilisant les lauréats et les non lauréats. Ces capacités d'accueil sont celles qui

figurent dans le dossier d'accréditation du master M2E, après un travail étroit en lien avec le rectorat.

En revanche, nous avons dû statuer sur les capacités d'accueil offertes (COL) dans MonMaster puisque celles-ci ne concernent que les capacités des non-lauréats. Nous avons dû travailler sur une projection d'accueil des élèves-fonctionnaires, en réfléchissant dans un premier temps à ce que pourrait être nos capacités d'accueil des lauréats des concours BAC+3. Pour le premier degré, grâce à la publication du nombre de postes par académie, nous nous sommes appuyés sur la répartition actuelle et la proportion de stagiaires sur chacun de nos sites. Nous avons ensuite appliqué cette proportion au nombre de postes offerts au concours 2026 BAC+3. En gardant la même proportion, au vu du nombre de poste proposés nous obtenons le nombre de lauréats que nous devrions avoir sur chaque site.

Pour le second degré, nous avons pris en compte la répartition actuelle des stagiaires par rapport au nombre total des postes ouverts au concours. Par exemple, si dans l'académie nous accueillons 20 stagiaires sur 40, notre académie absorbe 50% des postes dans la discipline concernée. En fonction des postes au concours BAC+3 qui seront ouverts en 2026, nous pouvons penser que la moitié des lauréats se formera chez nous. Nous avons réalisé ces projections par rapport à ce que nous connaissons aujourd'hui. Cependant, il nous est impossible d'anticiper le statut des lauréats des concours BAC+3.

Comme vous le savez, certains étudiants de M1 MEEF réussiront le concours et entreront en Master 2 du M2E, ou d'autres lauréats qui passeraient par la commission académique d'adaptation des parcours et qui seraient directement placés en M2 ou d'autres qui seraient déjà en M2 MEEF qui seraient temps plein l'an prochain. Nous avons enlevé toutes ces possibilités et nous avons fait figurer le nombre maximum d'étudiants que nous projetons en Master 1 l'année prochaine.

De la même manière, nous n'avons pas de visibilité sur la nouvelle carte de formation au niveau national pour le second degré. Nous savons que certaines spécialités de concours qui ne seront plus ouvertes en termes de formation dans certains Inspé mais nous ne connaissons pas la répartition. Nous savons que cela va concerner essentiellement les disciplines à faibles flux, donc cela impactera peu nos capacités d'accueil. C'est de cette manière que nous sommes arrivés à établir une proposition de capacité d'accueil limité (COL) que nous proposerons dans MonMaster à la rentrée.

Sans entrer dans le détail, vous pouvez observer que, pour les parcours premier degré, sur le site d'Aix-en-Provence, nous aurons 240 places et nous en proposerons 120 à la rentrée. Pour le site d'Avignon, il y aura 90 places et 20 seront proposées, sur Digne-les-Bains il y aura 40 places disponibles et 20 seront ouvertes. Enfin, sur Marseille, 190 places sont prévues et 90 seront proposées.

Nous avons essayé de trouver un équilibre sachant qu'une fois que nous aurons les résultats des concours entre la fin du mois de juin et le début du mois de juillet, nous pourrons ensuite jouer sur du surbooking dans MonMaster en faisant remonter la liste complémentaire afin de remplir certaines formations ou certains sites pour le PE.

En revanche, nous ne pourrons pas descendre en deçà de ces capacités offertes, nous sommes restés prudents, c'est-à-dire que si nous affichons 120 places, nous serons obligés de prendre 120 étudiants non-lauréats à la rentrée prochaine.

Gwladys VASSEUR : Si nous sommes dans une projection la plus positive possible, à savoir un nombre de lauréats important avec un nombre de non lauréats atteignant le maximum de 120 places, est ce que le cumul des deux peut excéder 240 places par exemple ?

Patrice BONNET : Il va falloir que nous l'absorbions. Nous devons proposer des places aux non lauréats et le chiffre que nous faisons apparaître est le maximum de non lauréats que nous pouvons absorber. Les 120 places sont notre capacité de place maximum allouées aux non lauréats.

Pierre DESBIOLLES : Vous accepterez tous les lauréats qu'on vous enverra.

Gwladys VASSEUR : Est-ce que par exemple, s'il reste que 80 places sur les 240 car il y aura plus de lauréats au concours, nous ne pourrons prendre que 80 non lauréats ?

Patrice BONNET : Non, nous pourrons aller au-delà.

Pascale BRANDT-POMARES : C'est une discussion qui fera l'objet d'ajustements sur les années à venir, nous partons sur des hypothèses. La première donnée de base est que nous accueillerons tous les lauréats disposant de berceaux dans l'académie. Nous disposons de prévisions, nous connaissons le nombre de stagiaires que nous accueillons chaque année, et partant de cette hypothèse, ce chiffre ne devrait pas doubler.

Patrice BONNET : Par exemple, pour les lettres modernes, nous n'avons actuellement que 30 places, alors que nous accueillons entre 45 et 50 fonctionnaires stagiaires. Nous avons augmenté la capacité totale à 60 et nous avons estimé que l'année prochaine nous aurons 45 stagiaires de lettres niveau BAC+3, compte tenu du nombre plus faible de postes au concours, et nous avons réservé 15 places aux non-lauréats. Nous aurons probablement moins de stagiaires, mais nous avons préféré rester prudents. Nous avons appliqué la même chose pour les étudiants en EPS, nous avons 90 places et nous avons ouvert 45 places aux non-lauréats.

Pascale BRANDT-POMARES : Nous avons une équation avec au moins deux inconnus, le nombre de lauréats et le nombre de non-lauréats. Nous pouvons en rajouter, car nous ne connaissons pas non plus le nombre d'étudiants qui choisira de venir à l'Inspé d'Aix-Marseille en tant que non-lauréats.

Pierre DESBIOLLES : Un des objectifs de cette réforme est de renforcer l'attractivité. Il n'est donc pas exclu qu'il y ait plus de candidats au concours. C'est un des objectifs de cette réforme. Nous allons voter pour l'année à venir, mais concernant l'année suivante, il sera probablement nécessaire de retravailler un peu les choses.

Pascale BRANDT-POMARES : Nous en saurons davantage, mais ce sont toujours les étudiants qui se déterminent. Cela dépendra aussi des autres académies, si elles décident ou non d'accueillir des non-lauréats. Cela dépendra aussi des résultats de la deuxième année des PPPE que nous accueillerons en Licence 2, pour l'instant nous n'avons pas assez de visibilité.

Pierre DESBIOLLES : Vous avez raison, certaines académies ont fait le choix de ne pas accueillir les non lauréats, qui pourraient donc s'inscrire à Aix-Marseille pendant deux ans en attendant l'ouverture d'autres académies.

Patrice BONNET : Pour vous rassurer, nous avons eu une réunion MonMaster il y a quelques jours avec les directions du Ministère, qui nous ont assuré que nous aurons d'ici la fin du mois de janvier un chiffrage des stagiaires potentiels dans chaque académie. Cependant, le paramétrage de MonMaster sera déjà finalisé. Nous allons avoir une année complexe et il nous a été conseillé d'être prudent, en diminuant au maximum les capacités d'accueil des non-lauréats afin d'avoir la place pour les lauréats sachant que nous n'aurons pas d'autre choix que de les accueillir.

Pierre DESBIOLLES : Il y a beaucoup d'inconnus, nous ne connaissons pas encore le nombre d'inscrits puisque la fermeture des inscriptions au concours c'est demain. Il y a encore beaucoup d'inconnus, il faut anticiper ; vous aurez la possibilité de modifier l'année prochaine en fonction de la dynamique.

Michèle ARTAUD : La situation est effectivement extrêmement complexe d'autant que les deux concours sont ouverts simultanément pendant deux ans ce qui n'arrange pas les facilités pour se projeter. Nous avons eu des documents, je remercie infiniment ceux qui les ont préparés, mais ils ne sont pas lisibles. Il n'y a pas de note de présentation. Par exemple, au CNESER nous avons au moins une note de présentation qui nous permet de nous orienter. Lorsque j'ai vu COL je n'ai pas compris ce que c'était et c'est durant l'explication que j'ai compris que l'abréviation valait pour les non-lauréats. C'est difficile pour nous de se prononcer sur des documents, ce n'est pas un manque de confiance, mais nous sommes élus nous devons nous prononcer sur des choses en toute connaissance de cause, c'est la même chose pour Sarah Lallemand. C'est juste un commentaire.

Du point de vue de la cartographie des formations, nous le saurons en janvier car cela passe au CNESER en janvier. J'ai d'ailleurs reçu aujourd'hui la cartographie de la Licence LPE via le CNESER.

Pascale BRANDT-POMARES : Nous imaginons qu'il y aura une LPE au moins par académie et peut-être une par département.

Michèle ARTAUD : Certains départements ont fait le choix, plus précisément les

universités ont fait le choix de ne pas ouvrir par exemple en Centre Val-de-Loire. Il n'y a pas de Licence LPE sur les sites de Bourges et de Blois, ce qui est problématique car c'est une académie très grande avec 6 sites Inspé dont un à Bourges et un à Blois.

Pascale BRANDT-POMARES : Pour en revenir aux abréviations, COL CAL c'est un langage qui nous est imposé par MonMaster. Le CI est aussi là pour expliquer ce qui peut constituer parfois des zones d'ombres. Il doit également permettre aux membres élus ou de droit de se prononcer pour avancer et décider collectivement.

Sarah LALLEMAND : C'est juste pour souligner l'intervention précédente. Nous sommes d'accord que ce type de document, à l'aune des nouveautés, sera porté à notre connaissance et voté chaque année.

Pascale BRANDT-POMARES : Les capacités d'accueil sont votées tous les ans, mais c'est la première fois que nous les votons avec les conditions de la réforme.

Patrice BONNET : Une fois que les capacités d'accueil ont été déterminées, il faut également préciser les critères d'examen des dossiers. Cette année la demande a été modifiée puisque vous avez un ensemble de tableaux à partir des pages 9 à 18 sur lesquelles nous avons dû déterminer pour chacun des parcours type les champs d'évaluation c'est-à-dire ce que l'on va évaluer dans les dossiers : les résultats académiques, la motivation, les compétences, l'engagement et activités. Pour chacun de ces champs nous avons dû identifier les attendus par exemple pour le critère « résultat académique » avoir un bon niveau académique pour le parcours PE et ensuite quels les critères généraux d'examen des vœux. Il s'agit de la moyenne générale que nous allons rechercher dans le dossier au niveau du semestre 5 de la Licence 3. Nous avons repris les critères de l'an dernier et nous les avons remis en conformité avec les attendus et les champs d'évaluation qui nous sont demandés. On a eu très peu de modification. Ensuite, pour chacun des champs nous avons identifié l'importance du critère (essentiel, très important, important ou complémentaire). Ce travail a été fait depuis le mois d'octobre, avec chacun des responsables de parcours pour identifier le poids donné à chacun des critères. Pour chaque parcours vous avez les champs d'évaluation, les critères et les attendus.

Pierre DESBIOLLES : Sur la méthode générale, vous vous êtes inspirés de Parcoursup pour les critères retenus.

Patrice BONNET : Les critères nous ont été imposés cette année pour tous les masters. Nous avons repris ceux que nous utilisions auparavant et nous avons pu les ajuster à l'aune de nos objectifs. Ils ont ensuite été mis en conformité avec les champs d'évaluation demandés. Un choix a été fait en CODIR élargi en octobre de ne pas modifier ces critères, dans la mesure où ils fonctionnent depuis plusieurs années pour le Master MEEF. Nous nous sommes donnés jusqu'à l'année prochaine, pour voir s'il est réellement nécessaire de les modifier pour accueillir les non-lauréats. Pour l'instant, nous n'avons pas tout modifié afin d'essayer de maintenir une stabilité de travail.

Sarah LALLEMAND : On comprend qu'il s'agit de reprendre les dispositifs existants. Toutefois, vu la mobilité des moyens qui sont constants et que nous utilisons pour préparer au concours. Je me pose la question à titre personnel concernant le suivi des UE ProMEEF. Dans une période de transition, où moyens constants, certains moyens dans certains départements peuvent être utilisés plutôt en prépa concours. La question se pose de savoir si le suivi des UE ProMEEF peut rester un critère très important ?

Patrice BONNET : La politique a été de créer des modules de préparation au concours. L'Inspé s'est engagé à ce que ces modules soient intégrés dans les UE ProMEEF. Aujourd'hui, les UE proMEEF assurent la préparation au concours mais pas seulement puisqu'il y a aussi des UE ProMEEF de préprofessionnalisation. L'idée est de permettre à des étudiants qui auraient suivi les UE ProMEEF et qui ont préparé le concours de pouvoir rentrer plus facilement dans le classement s'ils échouent le concours cette année.

Dans la continuité, nous savons que certains départements n'ont pas proposé d'UE ProMEEF seulement ce sera valable pour tous.

Michèle ARTAUD : Pour compléter, dans certains parcours les UE ProMEEF sont marquées comme UE complémentaires.

Patrice BONNET : Oui car cela va dépendre des parcours. Certains parcours ont décidé

lors de la commission d'examen que les UE ProMEEF étaient moins importantes parce que ce n'était pas des UE qui étaient mises dans les parcours de Licence. Nous avons privilégié d'autres critères, nous ne pouvons plus traiter tous les parcours de la même manière en ayant les mêmes critères mais en fonction de l'expertise que nous avons.

Sarah LALLEMAND : Je pense qu'il est important que les étudiants qui vont s'inscrire puissent bien identifier les UE ProMEEF car dans le schéma mental de préparations des étudiants une UE ProMEEF qui ne l'est pas tout à fait va s'appeler prépa concours.

Patrice BONNET : Dans les relevés de résultats elle reste UE ProMEEF au moins cette année.

Pierre DESBIOLLES : Maintenant que le MEEF n'existe plus, il va peut-être falloir changer l'appellation de ces UE ?

Patrice BONNET : Nous sommes en train de voir avec la direction de la formation de l'université et la vice-présidente formation comment modifier ces UE ProMEEF et l'intitulé. Il faut voir aussi l'impact. Il faut modifier l'intitulé, modifier le codage et modifier toutes les maquettes de Licence.

Michèle ARTAUD : Du point de vue des métiers de l'enseignement de l'éducation et de la formation ce n'est pas complètement absurde de garder une appellation comme celle-ci même si cela ne correspond pas à l'intitulé du Master.

Pascale BRANDT-POMARES : Au-delà de l'intitulé qui est lourd de signification, je suis absolument d'accord sur le fait que c'est un nom qui raisonne comme une marque. C'était un Master MEEF donc je pense que nous avons intérêt à être explicite sur ce que nous voulons vraiment mettre comme signification dans ces UE. Il va falloir que l'intitulé soit en phase avec les contenus afin de permettre aux étudiants de réussir le concours, et dans ce cas cela pourrait s'appeler prépa concours.

La procédure d'admission et les capacités d'accueil du Master M2E pour les mentions 1^{er} degré, 2nd degré et CPE sont adoptées avec deux abstentions par les membres du Conseil d'Institut.

Sarah LALLEMAND : L'abstention est motivée par le fait que les documents sont très lourds et complexes à décrypter. Ils ont besoin d'une assise et d'une explicitation technique, il y a énormément d'inconnus. Et dans ce cadre, pouvoir représenter de manière plus élargie un collectif ne nous est pas possible, car ce sont des documents qui sont très compliqués à déchiffrer.

Pascale BRANDT-POMARES : Compliqués ils le sont pour tout le monde. Chacun s'évertue de les rendre aussi clairs que possible, mais ils engagent néanmoins de manière fondamentale la vie de l'Inspé. L'enjeu est politiquement important, et je me permets de le dire en connaissance de cause, car je sais votre attachement à cette formation des enseignants, à laquelle vous contribuez. Vous représentez un collectif, et je m'interroge sur le fait que ce collectif ne porte pas davantage une voix politique, au sens où est-ce que c'est dans ce sens que nous souhaitons aller ou est-ce que nous pourrions prendre une autre direction ? Il faudrait qu'il y est des discussions qui puissent permettre de dire ce qu'il vaudrait mieux faire. Nous sommes dans une assemblée, toutes les décisions qui sont prises par le Conseil d'Institut sont connues de tous ceux qui travaillent avec nous, et avec qui nous travaillons en confiance depuis longtemps afin de mettre de la transparence dans ce que nous faisons.

Je pense que l'Inspé sera d'autant plus fort que sa voix sera portée par toute son assise et tous ses membres. Les décisions que nous prenons sont prises dans le cadre de l'Université et dans les instances de celle-ci, lorsqu'une composante arrive avec un vote à l'unanimité cela implique que toute la communauté de la composante porte le projet.

Pierre DESBIOLLES : Madame la Directrice, vous souhaitiez revenir sur la cartographie LPE au niveau national.

Pascale BRANDT-POMARES : Je voudrais remercier Madame Artaud pour la communication de la cartographie LPE. Si j'ai bien compté, 105 sites en France proposeraient une Licence LPE. Parmi les universités qui proposent un nombre de places important, nous faisons partie des universités qui ont ouverts le plus de places. Cela

montre qu'il y a tout de même une répartition nationale. Effectivement, sur le Centre Val de Loire nous pouvons constater qu'il n'y a pas les six sites mais cela montre tout de même une répartition nationale.

A Aix-Marseille nous demandons 230 places sur 4 sites. Selon les académies le maillage est très différent. Dans certaines académies il peut y avoir plusieurs universités. Par exemple à Créteil, il y a Paris-Est Créteil qui va demander 210 places, Gustave Eiffel 40 places, la Sorbonne 105 places et Paris Saint Denis 100 places. Le fonctionnement en Ile-de-France est extrêmement particulier.

Michele ARTAUD : Le fonctionnement en Ile-de-France est nécessité par la question des berceaux. Les personnes qui sont à l'Académie de Paris ont souvent des berceaux de stage qui sont dans la couronne et pas à Paris même. Ils ont essayé d'ouvrir un peu partout, j'ai d'ailleurs noté qu'en Provence Alpes Côte d'Azur le site de Draguignan n'avait pas été ouvert ce qui va peut-être faire un appel à l'Inspé de Nice.

Pascale BRANDT-POMARES : L'Inspé de Nice propose 120 places avec 80 places à Nice et encore une incertitude pour Toulon.

- **Réforme**

Pascale BRANDT-POMARES : Il est important d'en discuter, nous avons tous pris du temps pour être présents. Nous sommes sur une réforme qui modifie beaucoup de choses et nous essayons de réfléchir à ce que nous faisons et à engager au maximum tous les acteurs dans ce processus.

Patrice BONNET : (Annexe 7) L'enjeu de cette présentation n'est pas de reprendre tous les éléments de la réforme mais de vous montrer où on en est aujourd'hui pour comprendre le déroulé du process. Nous sommes aujourd'hui dans une phase d'opérationnalisation progressive. Sur les prochains Conseil de février ou de mars nous allons devoir voter les nouvelles maquettes.

Dans un premier temps, l'enjeu central se porte sur le concours en Licence avec tout un ensemble de décisions qui ont été arrêtées par le Directoire en lien étroit avec le Rectorat : carte de la formation, les stages, les non-lauréats, les enseignants de terrain. Tout cela vous a été présenté en septembre, avec la rédaction de la convention de partenariat signée ainsi que la demande d'accréditation pour la LPE et le Master M2E.

Les enjeux de la réforme se font dans une dynamique collective. Des travaux mis en place dans les instances de consultation qui permettent de travailler à la fois avec les personnels de l'Inspé mais aussi avec tous nos partenaires, comme lors des CODIR Elargi ou bien en COSP qui nous ont permis d'échanger sur les orientations scientifiques (**Annexe 8**). Nous avons aussi mis en place le calendrier des instances opérationnelles qui commencent à se dérouler avec des Conseils de mention, permettant de travailler sur les réorientations et sur les modifications à venir. Des séminaires des responsables, qui réunissent les chargés de missions mais également les responsables des pôles administratifs qui mettent en synergie l'ensemble de l'Inspé.

Nous avons mis en place aussi un espace de recueil de questions ainsi qu'un espace de documentation pour tous les personnels de l'Inspé. Enfin, nous avons aussi assuré deux webinaires, en mai et en novembre, à destination de nos personnels enseignants, les personnels de terrain ont également été invités, et les personnels administratifs.

Des groupes de travail et de pilotage ont été mis en œuvre avec nos composantes partenaires de l'université. En effet, certains parcours de la mention 2 s'articulent avec les départements de l'Université, à la fois ALLSH, FSS, Faculté des Sciences. Trois réunions ont été mises en œuvre de manière à pouvoir échanger et construire l'axe politique.

(Annexe 9)

Un travail a été engagé avec le Rectorat, qui fait suite au groupe de travail du Directoire, afin de travailler sur la mise en œuvre de la réforme. Deux réunions ont été programmées pour le premier degré, et une réunion concernant le second degré est prévue le 10 décembre.

Ce travail est piloté par l'E AFC, afin de réunir tous les partenaires de terrain, que ce soit

les DSDEN, les inspections.

En parallèle, des groupes de travail au sein de l'Inspé ont été constitués, avec des réunions d'équipes et de parcours au niveau du Master et de la Licence. Un groupe de travail plus spécifique va être mis en place pour travailler plus particulièrement sur les blocs de compétences 2 et 3 du Master M2E, qui sont des blocs transversaux. Enfin, l'implication progressive de l'ensemble de l'Inspé et des intervenants est prévue lors de séminaires des enseignants en mars, en juin et en juillet. **(Annexe 10)**

Bien entendu, nos partenaires seront progressivement amenés à intégrer ces réunions sur chacun des parcours type pour cibler les attendus de chacun des BCC et plus précisément le BCC1 qui intéresse énormément la formation disciplinaire.

Concernant le Master M2E **(Annexe 11)**, une offre a été arrêtée dans l'attente du retour des Ministères. Cette offre repose sur des parcours type qui accueilleront prioritairement les lauréats de concours, mais aussi des non-lauréats, articulé avec les places ouvertes dans mon Master. Nous avons déjà discuté des capacités d'accueil dans les différentes mentions. L'offre de formation est malgré tout complexe en termes de lisibilité, en raison du nombre important de parcours, suite au choix de garder toutes nos spécialités.

Pour rappel, 3 disciplines, Allemand, Arabe et NSI, ne pourront pas accueillir de lauréats du concours, conformément à la décision du Directoire, seules des admissions de non-lauréats seront possibles.

Pascale BRANDT-POMARES : Pour préciser, ce n'est pas que nous ne pourrions pas, mais c'est qu'il ne devrait pas y avoir de fonctionnaires stagiaires dans ces disciplines au sein de l'Académie. Cependant, l'accord conclu avec l'Académie nous permet, tout de même, d'ouvrir ces parcours. C'est peut-être un des exemples les plus marquants de cette confiance mutuelle qui nous permet d'avancer avec une politique propre à ce que l'Inspé au sein d'amU peut porter comme formation.

Patrice BONNET : **(Annexe 12)** Nous allons avancer progressivement sur les équipes pluri-catégorielles dans tous les parcours type. L'enjeu est une intégration progressive de 50% des formateurs de terrains. En référence au tableau dans le dossier de demande d'accréditation, les Master M2E comptaient 10% des intervenants issus des composantes. Cette proportion est globalisée sur l'ensemble du Master M2E. Par conséquent, il y a des parcours avec des intervenants des composantes et d'autres non. Il a été précisé que ces interventions seront renforcées dans les parcours où il n'y en avait pas, afin d'atteindre progressivement la quotité actuelle d'intervention des composantes.

Il a été acté que la mise en œuvre se ferait sur des moyens constants. Ainsi, les composantes qui assurent actuellement 20% du volume horaire de l'offre de formation, garderont cette quotité comme plafond d'intervention. Toutes les composantes travaillent sur leur équilibre budgétaire. Elles ne s'engageront donc pas davantage dans nos parcours. Enfin, s'agissant des interventions de terrain, l'objectif est d'atteindre progressivement une prise en charge de 50% du volume de formation par des formateurs de terrain. Les formateurs de terrains sont soit certifiés CAFIPEMF, CAFFA. Ce sont soit des personnes en décharge ou hors décharge à l'Inspé ainsi que l'ensemble des mi-temps partagés que nous avons recrutés depuis plusieurs années et qui permettent d'avoir un équilibre dynamique dans nos formations.

A partir de ces préalables, nous sommes entrés dans le plan de formation du Master M2E **(Annexe 13)**. La prescription est très forte, ce qui laisse peu de latitude. Les textes indiquent un certain nombre de blocs de compétences, assortis de volumes horaires. Par exemple, le bloc 1 compte 480 heures identifiées avec 58 ECTS pour les deux années. La répartition est aussi fortement recommandée sur le continuum M1-M2 : M1 est de 530 heures et le M2 250 heures pour un volume total de 780 heures.

Nous avons pris le parti de ne pas perdre de temps sur la construction d'une maquette avec des heures. Nous avons bloqué des heures par année et par bloc. En revanche, nous travaillerons sur le contenu pour être plus pertinent.

L'alternance est également imposée. En Master 1, 12 semaines de stage SOPA de pratique accompagnée sont obligatoires et 18 semaines en M2, soit 1/3 temps en M1 et un équivalent mi-temps en responsabilité en M2 ce qui impose un rythme soutenu.

Concernant l'organisation des stages, un groupe de travail dans le premier degré est en

cours. Les 12 semaines de stage SOPA, nous avons réfléchi avec les départements sur la manière de les organiser et nous avons décidé en M1 de tourner au moins sur 3 cycles de manière à ce que tous les étudiants puissent découvrir chacun les cycles.

La question de l'étalement sur l'année s'est posée, car cela complexifie l'accueil des étudiants dans les classes ou dans les écoles. Si nous allons trop loin les jurys devront se tenir en juillet et cela risque de compromettre les affectations des M2 qui seront en responsabilités l'année suivante. C'est un sujet qui est encore en cours de réflexion.

Nous avons pensé aussi à consacrer cette dernière phase sur une ouverture sur les réseaux, car nous avons parlé de stages d'adaptation en fonction du territoire afin d'avoir des stages plus ouverts et un travail qui pourrait se faire en réseau, peut être en investiguant d'autres établissements.

Concernant les non-lauréats, nous ne pouvons pas les affecter 12 semaines en stage SOPA et nous sommes arrivés à un accord de 7 semaines en école et 5 semaines hors éducation nationale. Les non-lauréats auraient deux cycles en école et une troisième période encore à définir en termes d'organisation hors éducation nationale.

Patrice LAISNEY : Je rajoute que concernant les stages hors éducation nationale, nous avons capitalisé depuis quelques années, notamment dans le cadre des UE3, des relations partenariales avec des associations et divers organismes. Ces partenariats pourront être mobilisés afin de penser et mettre en œuvre les stages hors éducation nationale.

Patrice BONNET : C'est un travail qui est en cours, mais nous souhaitons vous partager la dynamique.

Patrice LAISNEY : (Annexe 14) Concernant le second degré, vous trouverez les volumes horaires et les ECTS affiliés à chaque bloc. Les 20 ECTS de stage ont été répartis sur l'ensemble des blocs de façon à ce que le stage irrigue l'ensemble de la formation. L'enjeu est d'éviter que les blocs soient traités séparément mais bien en synergie.

Dans le BCC1 on retrouve la couleur disciplinaire, les savoirs et la didactique associés. Il y a une différence d'intitulé entre la mention 2 et les CPE. Ce BCC représente un volume horaire conséquent et est spécifique à un parcours ou bien transversal à quelques parcours et à des disciplines proches. Il pourrait y avoir des mutualisations.

Les BCC2 et BCC3 sont des blocs transversaux, moins ancrés dans un parcours. Ils reposeront essentiellement sur de la mutualisation sur la base de ce que nous faisons dans la culture commune jusqu'à présent dans les parcours et dans l'UE3, les étudiants seront en inter-parcours ou en inter-mention.

Le BCC4 présente aussi une forte coloration parcours, intégrant notamment les questions liées aux mémoires et aux apports de la recherche.

L'enjeu est d'éviter que les blocs soient traités séparément et de favoriser leur mise en synergie.

Par exemple, le travail de culture commune doit être investi dans les parcours soit en aval soit en amont. Le travail de mémoire reste la ligne directrice de la formation. Nous avons dans l'idée que le mémoire soit comme la situation intégrative qui rassemble l'ensemble des contenus.

Un travail de reformulation des attendus a été réalisé en Conseil de Mentions et d'inter-mentions. Dans le cadre du Master MEEF, une liste d'attendues avait été élaborée qui permettent de construire les contenus et les évaluations. Ce travail a été conservé et est le point de départ mais fort de notre expérience nous avons peut-être des améliorations à apporter sur les intitulés de ces attendus. Certains étaient fortement déséquilibrés dans le MEEF et nous les avons séparés pour plus de lisibilité. Ce n'est pas un travail aisé entre simplification et lisibilité. Ce travail de reformulation peut encore être soumis à modifications mais nous tendons tout de même vers une stabilisation des intitulés des attendus. Nous avons attribué des attendus à chacun des blocs et chacun est propre à un BCC particulier.

Dans la construction des contenus relatifs à ces blocs nous allons essayer de mettre en place des modules identifiés (**Annexe 15**) à l'intérieur de ces blocs, afin d'affecter des attendus à ces modules et trouver un intitulé avec des objectifs. Ce travail va être réalisé parcours par parcours et notamment dans la mention 2 avec plusieurs spécificités. La construction de ces modules doit être faite en identifiant les situations d'évaluation. Ce

travail se poursuivra lors du prochain Conseil de Mentions.

Patrice BONNET : Tout le travail des contenus de module va se faire en lien avec les référentiels par parcours et par discipline. Nous les avons reçus sous forme de documents de travail, ils peuvent donc encore être modifiés. Nous avons lancé une dynamique de mentions ce qui a permis de réfléchir au profil du formé générique, qui permet de valider un master M2E. En revanche, les contenus seront fortement adaptés aux attendus de ces référentiels. Par exemple, il va y avoir des attendus qui seront forts en fonction des concours avec des mineures et des majeures.

Patrice LAISNEY : Un des principes de l'ancienne maquette, que nous souhaitons rappeler, est d'essayer de limiter le nombre de situations d'évaluation. Il n'est pas possible de multiplier ces situations pour chaque module. L'idée est de permettre, à partir d'une évaluation, de valider plusieurs modules et, surtout, plusieurs attendus.

Patrice BONNET : L'enjeu est de favoriser la mutualisation. Par exemple, dans le domaine des sciences, il peut y avoir effectivement des enjeux dans le bloc 1 qui sont communs. L'idée n'était pas de décliner des maquettes par parcours avec des attendus propres à chacun, mais d'avoir une maquette commune pour la mention 1, 2 et 3 permettant ensuite d'ajuster et de travailler au plus près des besoins.

Gwladys VASSEUR : Concernant le projet de référentiel de formation qui nous est proposé en termes de déclinaison peut être plus évidente. J'observe des terminologies identiques sur les attendus notamment et sur les blocs qui diffèrent. Est-ce qu'il n'y aurait pas intérêt finalement à faire en sorte que cela se rejoigne par rapport à la désignation des blocs par exemple ? Ou par rapport aux différents attendus qui sont déclinés dans la proposition de référentiel, est ce que c'est des choses dont il faut s'inspirer fortement ?

Patrice BONNET : Les maquettes seront construites ainsi. Par exemple, le premier attendu « s'approprie, enrichie les savoirs disciplinaires nécessaires à la mise en œuvre des programmes d'enseignement » concerne toutes les disciplines. Cependant, la déclinaison sera différente selon les disciplines comme en physique chimie qui a des mineures ou en EPS qui n'en a pas. Tout va dépendre de la manière dont nous allons procéder dans les modules.

Gwladys VASSEUR : Je parle seulement du nom des blocs de compétences. Par exemple dans bloc 1, « s'approprier et enseigner la discipline scolaire », ce qui est générique, cela n'est pas suffisant peut-être dans la déclinaison. Là ça prend une autre désignation. Il n'y a pas forcément de correspondance souhaitée là-dessus.

Pierre DESBIOLLES : Ce sont des sous-blocs que vous avez construits.

Patrice BONNET : Nous avons construit 6 compétences dans le bloc 1 nous permettant d'être générique dans le travail. Nous n'en avons pas parlé mais nous avons prévu dans les maquettes et dans l'intitulé de l'UE de faire apparaître la discipline à laquelle elle correspond.

Pierre DESBIOLLES : Après cela, la maquette sera déclinée ?

Patrice BONNET : Oui, elle sera déclinée mais pas dans nos relevés de résultats. Ce qui sera voté dans le cadre des maquettes à construire c'est bien la colonne qui se trouve à gauche.

Vincent VALERY : Je souhaitais revenir sur le rôle des groupes de travail que nous avons mis en place sur la mise en stage en premier et second degré. Puis nous aurons aussi une réflexion sur la mise en place des 50% de formateurs de terrain afin de chiffrer et apprécier le nombre d'heures ainsi que les conséquences en termes RH pour l'employeur que de trouver des PEMF pour le premier degré et des formateurs du second degré. Comme vous le dites, nous sommes dans une vraie logique opérationnelle avec les personnes qui vont être impliquées dans ces questions de mise en stage, les établissements scolaires pour le second degré, les inspecteurs pour le premier degré et les quatre départements qui sont engagés dans cette réflexion. C'est un travail de fond extrêmement intéressant mais qui a ce caractère opérationnel. Nous réfléchissons par exemple à un format nouveau pour pouvoir mettre en stage le premier degré pendant le mois de juin alors que ce sera beaucoup plus compliqué pour le second degré notamment dans les lycées. Certaines choses sont indiquées dans le dossier d'accréditation mais il faut l'opérationnaliser, ce qui est extrêmement complexe.

Il est aussi important que tout le monde sache, un choix politique très fort a été fait dans ce dossier d'accréditation que de pouvoir offrir des stages y compris aux non-lauréats puisque vous n'êtes pas sans savoir que certains Inspé n'accueillent pas de non-lauréats. C'est un choix politique qui a aussi un coût, car lorsqu'il s'agit de mettre en stage tous les non-lauréats dans le premier et le second degré cela va engager l'employeur.

Je souhaitais le souligner, c'est une discussion que nous avons eu en amont de la remontée du dossier d'accréditation mais qui aujourd'hui doit être actée avec des mises en stage et des tuteurs.

Sarah LALLEMAND : Il y a énormément d'inconnus, concernant les mises en stage, notamment des non-lauréats. Serait-il possible qu'il y ait un tutorat qui n'est pas la forme actuelle c'est-à-dire un tuteur ou une tutrice affecté.e pour une personne ou un trio, mais que ce soit l'établissement qui joue le rôle d'établissement formateurs pour intégrer des stagiaires, notamment pour le stage qui se fait en deuxième année, car le contexte de la mise en stage est extrêmement tendu. Il faut trouver des personnes volontaires et puis se rajoute à cela des grandes complexités au niveau de la rétribution. Je reformule ma question, dans le cadre d'une réforme, est-ce que l'hypothèse qu'il y ait des établissements formateurs permettrait d'avoir des berceaux de stagiaires sans qu'il y ait nécessairement un tuteur ou une tutrice affecté.e au suivi du stage ?

Vincent VALERY : Pour les lauréats, non car les modalités sont cadrées. En revanche, pour les non-lauréats la discussion est ouverte. Par exemple, concernant le tutorat des néo- contractuels, nous avons mis en place un système d'établissements formateurs avec un protocole d'accueil de ces personnels. Il n'y a pas de tabou sur la mise en place d'un tutorat d'autant que nous sommes conscients d'avoir des difficultés de plus en plus importantes pour trouver des tuteurs. A ce stade, rien n'est définitif. La notion d'établissement formateur nous anime depuis fort longtemps et pourrait tout à fait servir de base à la réflexion du tutorat pour les licences par exemple ou pour les non-lauréats.

Pascale BRANDT-POMARES : L'établissement formateur dans l'académie est quelque chose qui donne un cadre qui nous permet d'œuvrer. J'ai quand même du mal à comprendre la question parce que je ne vois pas quel est l'intérêt et l'attente derrière. L'essentiel pour nos étudiants est de leur trouver des stages et de leur permettre de faire des stages dans un environnement où ils sont accompagnés.

Vincent VALERY : De toute façon, il faudra un tuteur pour le stagiaire qu'il soit lauréat ou non-lauréat. La complémentarité de l'environnement d'accueil et le tutorat est une question intéressante à laquelle nous avons déjà réfléchi ensemble. Aussi, pour certaines catégories d'enseignants, notamment les contractuels, qui sont une catégorie plus difficile à cerner, en raison d'arrivées en cours d'année et de durées d'affectation variables, mais chaque étudiant devra avoir un tuteur.

Patrice BONNET : Le tutorat devra répondre aux enjeux d'une formation de Master puisque, en l'occurrence le Master M2E, qui spécialise dans une discipline donnée. Il faut faire particulièrement attention à cela, afin de garantir un tutorat qui identique pour les lauréats comme pour les non-lauréats.

Vincent VALERY : Nous avons aussi ouvert la réflexion sur l'actualisation d'un guide des stages, qui va mettre en face les attendus du tutorat avec les catégories de tutorés.

Pascale BRANDT-POMARES : Sarah tu as demandé si cela pouvait être différent, en quoi souhaiterais-tu que cela le soit ?

Sarah LALLEMAND : Je souhaitais juste poser la question, afin de savoir si c'était un scénario possible car il va y avoir des besoins en termes de berceaux de stage qui vont être considérable.

Pascale BRANDT-POMARES : Les berceaux de stage ne sont que pour les fonctionnaires, les élèves professeurs et les fonctionnaires stagiaires.

Sarah LALLEMAND : Entre trouver un tuteur ou une tutrice pour un stagiaire et trouver un lieu de stage ce n'est pas exactement la même chose.

Pascale BRANDT-POMARES : Si ce sont des stages de pratique accompagnée, lorsqu'on a trouvé le tuteur ou la tutrice, on peut mettre en surnombre dans un établissement un non-lauréat qui n'est pas en stage en responsabilité.

Sarah LALLEMAND : Mais il faut trouver des tuteurs, et c'est bien le nombre de

personnels qui est difficile à trouver ainsi que les ressources.

Michel ARTAUD : Pour expliciter, quand j'avais quelques responsabilités, nous rencontrons le problème pour les stages de pratique accompagnée de collègues qui ne voulaient pas accueillir dans leur classe l'entièreté du stage. Mais qui voulaient bien en accueillir une partie, et donc souvent c'était l'équipe enseignante de l'établissement qui accueillait le stagiaire et il allait dans différentes classes, ce qui permet un tutorat non pas unicéphale mais bicéphale, cela peut aider.

Patrice BONNET : On est moins sur un établissement mais sur une équipe disciplinaire. Mais en effet ce n'est pas la même chose un tutorat d'établissement et un tutorat d'équipe. Cela peut s'entendre avec toute la complexité dans des petites disciplines où on a finalement qu'un enseignant dans un collège.

Pascale BRANDT-POMARES : Tout est ouvert à la discussion dans ce GT sur les stages. C'est pour cela que je me permets de creuser la question pour avoir le plus de matière à discuter. Je ramène à la réalité, pour qu'un collègue de terrain s'engage il faut aussi que ce soit reconnu et il y a notamment une indemnisation qui est associée à la responsabilité.

Sarah LALLEMAND : Sur un bloc mutualisé, pour les PE il y a des plages dans la semaine qui se sont sanctuarisées par rapport à des temps de stages. Est-ce que pour la Mention 2, pour arriver à s'organiser, il est possible de bloquer une journée pour qu'il puisse y avoir des enseignements convergents sur le modèle de l'UE 3 ?

Patrice BONNET : Tout peut être pensé. Nous sommes forces de proposition dans les contenus des blocs 2 et 3 qui sont effectivement partagés ou partageable entre mentions et parcours. Une fois que nous aurons fait cela, nous allons avoir des contraintes qui vont ressortir et de ces contraintes nous envisagerons l'organisation. Mais nous ne sommes pas encore sur l'organisation fine même si nous y pensons en parallèle.

Patrice LAISNEY : Nous avons l'expérience de la culture commune. Nous avons déjà œuvré en ce sens par le passé, et nous allons généraliser tout cela. Mais il y aura aussi une logique de site, qui pourrait être différente d'un site à un autre car les colorations disciplinaires ne sont pas les mêmes entre Aix-en-Provence et Marseille concernant la mention 2 plus précisément. Il va y avoir une organisation à prévoir en fonction des contraintes réelles sur le site et des parcours en présence. Mais il est certain que la logique pédagogique va se confronter aux contraintes ordinaires d'organisation.

Patrice BONNET : L'organisation des stages et plus particulièrement des berceaux vont être modifiés. Si la répartition est modifiée cela va nécessiter des modifications d'organisation.

Concernant la Licence (**Annexe 16**), il est important de savoir que la Licence 1 LPE sera ouverte sur tous les sites à la rentrée 2026. Sur le site de Marseille, la L2 et la L3 seront également ouvertes, afin de permettre la poursuite de parcours de nos étudiants actuellement inscrits en licence EAEP en L2, qui intégreront la L3 LPE à la rentrée 2026. Enfin, sur le site d'Avignon, l'ouverture de la Licence 2 est également prévue à la rentrée prochaine. Cette décision fait suite à l'arrêt du Parcours Préparatoire au Professorat des Ecoles (PPPE), jusqu'alors organisé au lycée Aubanel avec Avignon Université, pour les niveaux L1 et L2, l'établissement ne conservant que la L3 à la rentrée 2026. A l'issue de discussions approfondies, et en lien avec le rectorat, il a été décidé d'ouvrir une L2 LPE afin d'assurer la continuité de parcours des étudiants de L1 concernés.

Pascale BRANDT-POMARES : C'est un accord avec le rectorat, à la suite de la décision d'Avignon Université de ne pas poursuivre le PPPE en L2 à la rentrée prochaine, l'établissement souhaitant uniquement finir le cycle engagé et ne maintenir que la L3. Nous nous sommes posés la question de la poursuite de parcours des étudiants actuellement inscrits en L1. Nous avons décidé d'ouvrir la L2, avec les moyens que le rectorat voudra bien nous donner pour nous prêter main forte à concurrence de 50%. Nous ne pourrions pas ouvrir sans cette contribution. La semaine dernière, nous sommes allés, avec une délégation assez étoffée, avec des collègues responsables de la Licence, deux collègues de l'Inspé d'Avignon, rencontrer les étudiants du PPPE. Ces échanges ont permis de les rassurer quant à la continuité de leur parcours de formation malgré la réforme en cours. Nous travaillons pour l'ouverture afin qu'ils puissent continuer leur parcours de formation dans de bonnes conditions. Certains enseignants du lycée, très engagés, pourraient

poursuivre leur engagement en intervenant dans la formation.

Gwladys VASSEUR : Je vous remercie d'avoir effectué ce déplacement, qui a été très apprécié et qui était particulièrement très attendu. Il y a une vraie inquiétude chez ces étudiantes, qui avaient des difficultés à se projeter dans leur avenir au regard de l'engagement qu'elles avaient investi. Je pense que votre intervention a permis de les rassurer. C'est une bonne chose que l'Inspé se mobilise et soit sensible à cette cause. Elles sont entre 20 et 30 étudiantes, avec une belle persistance et une réelle envie de s'orienter vers les métiers de l'enseignement. Les enseignants se sont fortement mobilisés, car ces étudiantes n'arrivaient plus à se projeter, et je pense que votre venue a contribué à démêler une situation. A l'heure actuelle, il y avait une obligation de proposer un module de préparation adossé, qui n'existe pas pour l'instant, ce qui crée de l'inquiétude. La demande d'aide a été portée à l'Inspé, bien que celui-ci ne se soit pas engagé initialement sur cette formation, ce qui rend la situation difficile. Les enseignants sont très motivés pour continuer, avec des décharges, de participer à la formation, après il y a bien sûr une question RH derrière.

Pascale BRANDT-POMARES : Parmi les questions auxquelles nous ne nous attendions pas, il y avait celle de la préparation à l'oral du concours. Il y aura une initiative nationale qui ira dans le sens de l'aide à la préparation à l'oral ouverte. Ce ne sera pas spécifique aux étudiants d'Avignon. Une autre question concernait le déplacement de certaines étudiantes qui auraient souhaité faire leur deuxième année à Aix-en-Provence. Nous avons expliqué que nous pouvions ouvrir un groupe de L2 à Avignon, mais que nous ne pourrions pas ouvrir un groupe de L2 à Aix-en-Provence en même temps. Leur effectif de L2 actuel est d'un groupe.

Patrice BONNET : De la même manière que pour le Master, nous voulions vous montrer l'avancée sur le volet Licence. Nous avons aussi un prescrit qui est assez important en termes de bloc de formation et de blocs d'attendus avec des volumes horaires et des ECTS à répartir sur trois années. Sur le bloc 1, qui est le bloc qui correspond à 1100 heures par rapport aux 1500, 80% concerne enseignement disciplinaire académique et il y a ensuite une répartition avec des mathématiques, du français et de l'Histoire Géographie, etc.

La deuxième contrainte, comme pour le Master M2E, est que nous avons 10 semaines de stage à organiser au sein des trois années de la Licence. Nous avons travaillé dans le dossier de demande d'accréditation sur une répartition des volumes horaires par bloc ; globalement nous avons gardé chaque bloc à chaque niveau. Un bloc ne commencerait qu'en Licence 2. Le travail est cours de finalisation.

Ensuite, concernant les stages, nous avons commencé à travailler sur les trois années et la répartition des semaines de stage à la fois pour avoir une cohérence pédagogique mais aussi en lien avec le rectorat. Lorsque nous avons eu le GT sur les stages, celui portant à la fois sur le premier degré en Licence et en Master, la volonté que nous avions était de travailler conjointement sur la continuité Licence/Master. Nous avons bien réfléchi, en nous concentrant sur la Licence 2. Nous devons identifier dans nos maquettes les enjeux locaux de la formation : l'aspect travail en réseau, les établissements prioritaires et les classes multiniveaux en fonction des sites. L'enjeu est de découvrir les spécificités territoriales en Licence 2, afin qu'en Licence 3 les étudiants s'appuient sur un stage qui n'est plus seulement de l'observation, mais également de pratique accompagnée, leur permettant de préparer le concours de Licence de manière sereine.

Enfin, nous avons organisé la Licence en bloc de compétences (**Annexe 17**). Nous avons légèrement modifié, car nous avons un BCC qui était le bloc académique et qui faisait 1100 heures donc 80% ce qui était trop. Nous avons découpé ce BCC en trois blocs, avec un bloc autour de l'enseignement des mathématiques, un bloc pour l'enseignement du français et un bloc autour des champs disciplinaires pour assurer la polyvalence et enseigner en école primaire.

Ce découpage se fait car les blocs comme les BCC ne sont pas compensables les uns avec les autres. Nous rentrons dans la règle du fast-track ou de la dispense des épreuves d'admissibilités puisqu'un étudiant pour avoir la dispense d'admissibilité il doit valider maths et français sans compensation, et ensuite le bloc commun avec les savoirs académiques sans compensation non plus. Le fait d'avoir des blocs séparés qui ne se

compensent pas permet d'avoir une lisibilité très claire pour les étudiants et finalement cela leur permet d'avoir facilement le fast-track.

Le texte n'est pas encore sorti, mais une fois que nous aurons monté la maquette il faudra peut-être revenir l'année prochaine. C'est prévu pour 2028 mais il faut y penser dès maintenant car le fast-track concerne les notes obtenues en L1 et en L2.

Sur la maquette nous avons découpé par semestre, et nous avons gardé les UE qui sont bien identifiées avec les ECTS. Il y aura des notes puisqu'elles restent obligatoires ; il est compliqué d'enlever des notes au niveau Licence puisqu'il y a la problématique de MonMaster et du fast-track.

Nous sommes déjà dans l'opérationnel. L'enjeu maintenant c'est aussi de travailler sur les équipes pédagogiques car créer une Licence qui n'a aucune équipe pédagogique sur Aix-en-Provence, sur Avignon et sur Digne-les-Bains mais seulement sur Marseille. Il faut donc réorganiser les équipes en prenant appui sur ce qu'il y a et ce qui se fait sur le Master. Il faut identifier comment nous allons décaler les forces du Master, de manière à ce que les collègues s'investissent plus en Licence afin d'avoir une cohérence. Il ne faudrait pas non plus que la Licence devienne un réajustement de service. Nous souhaitons créer dans un premier temps réellement des équipes pédagogiques et un noyau dur sur la Licence.

Un travail se fait autour des équipes conduit avec Laurence Espinassy, lorsque nous aurons fait le point sur les services de cette année, nous pourrons les réorganiser. Certains collègues ont déjà manifesté leur souhait de s'intéresser et de s'investir sur la Licence. Nous travaillons actuellement sur les décalages de services afin de voir comment réorchestrer tout cela.

Pierre DESBIOLLES : Je vous remercie pour ces explications très claires. Est-ce qu'il serait possible de structurer ce qui vient d'être dit ? Je fais le lien avec ce que nous demandait Mme Artaud, on pourrait essayer de structurer, d'en faire une note de présentation afin de s'en servir comme base pour les prochains votes concernant les maquettes de formation. Ces présentations sont des éléments de contexte, il faudrait peut-être préciser de se référer aux procès-verbaux lors de l'envoi des documents en amont de chaque Conseil d'Institut. L'ensemble des éléments qui vous a été présentés ne sert qu'à expliquer la réforme et la dynamique engagée afin de faire travailler ensemble tous les acteurs dans la cadre d'une carte des formations qui est en train de changer ce qui va demander, comme vous l'avez dit, un nombre conséquent de transformations et d'évolutions. Les choses vont encore être discutées en GT, puis, une fois la procédure finalisée vous les présenterez en Conseil d'Institut.

Patrice BONNET : Il va y avoir une première étape au prochain conseil lors duquel nous allons devoir faire voter les maquettes. Cette présentation est préalable. Il faudra faire voter les maquettes afin de pouvoir procéder au paramétrage, à la fois pour le service de la formation, mais également en raison des impacts sur les autres services, notamment le pôle numérique, en lien avec l'organisation des cours en ligne. Le service RH est également concerné, dans la mesure où les services devront être saisis dès le mois de juin pour l'année prochaine, dans le cadre de la nouvelle offre de formation.

Pierre DESBIOLLES : Je pense que pour gagner du temps, c'est une bonne idée de se référer au procès-verbal sur tout ce qui vient d'être dit.

Michèle ARTAUD : Je suis intéressée de savoir si vous avez évalué, justement du point de vue des services, ce que cela va supposer pour les enseignants-chercheurs de l'Inspé, comme basculement de service, le fait de passer à 50% d'enseignants dits de terrain.

Pascale BRANDT-POMARES : C'est une question difficile et qui nous préoccupe beaucoup mais sur laquelle nous n'avons pas de véritable inquiétude. Cela va engager des transformations dans la structure probablement des services des uns et des autres mais la question de sous-services ne nous apparait pas. D'abord parce que cela fait longtemps qu'à l'Inspé il n'y a pas de sous-service ou en tout cas de manière très exceptionnelle. Ce qui pourrait être une baisse dans le second degré pourrait se transformer avec une évolution de la structure de certains services vers peut-être des interventions dans le cadre de la Licence ou du Master M2E premier degré. Cette évolution peut se faire par la volonté des collègues, et c'est à la fois paradoxal, c'est une préoccupation mais ce n'est pas une inquiétude à la vue des différentes réformes que nous avons vécues. Il y a une grande

transformation qui s'est opérée dans l'implication des collègues qui entraîne le positionnement de chacun par rapport à une expertise. Cette expertise est nécessaire dans la formation des enseignants et elle est reconnue et pourra s'exercer là où elle est utile. Je pense que nous allons y arriver, tant que cela n'est pas fait c'est un objectif que de pouvoir faire en sorte que chacun soit vraiment occupé par une mission qui lui convienne. Il n'y a aucune raison pour laquelle nous ne pourrions pas y arriver.

Je vais prendre un exemple un peu extrême mais qui n'est pas caricatural, c'est l'ouverture des parcours aux non-lauréats dans les disciplines où il n'y aurait pas de lauréat. C'est un choix qui va dans ce sens, c'est montrer à la fois la capacité que nous avons à former dans ces domaines car nous possédons les compétences et les ressources humaines. Nous l'avons fait jusqu'ici et cela s'inscrit dans une histoire, si d'aventure il n'y avait absolument aucun étudiant ou trop peu pour maintenir un groupe effectivement il faudrait voir comment organiser les choses, et nous n'avons pas mis cette année dans la campagne d'emplois de professeur d'une discipline à si petit effectif.

Laurence ESPINASSY : Pour compléter, nos collègues sont majoritairement en sur-service donc il aura des questions de glissement progressif de certain type de service et ce à quoi nous allons nous atteler avec Patrice Bonnet.

Patrice BONNET : Je rajouterai que nous avons beaucoup travaillé sur le tiers en 2021, nous sommes montés à 33% de formateurs de terrain dans nos formations et nous l'avons fait de manière intelligente. Nous n'avons pas décidé que tous les parcours devaient atteindre les 33%, nous l'avons fait en fonction des besoins. Nous avons discuté avec le rectorat en fonction des besoins de manière à conserver et préserver au moins l'équilibre de nos collègues enseignants et enseignants-chercheurs de l'Inspé. Cela s'est fait progressivement dans certaines disciplines où nous avons par exemple peu d'intervention de formateurs de terrain, sur deux ou trois années. Nous avons pu avoir des heures qui se sont libérées, pour des raisons multiples, et avoir à ce moment-là des formateurs de terrain. C'est quelque chose qu'il faut que nous ayons en tête et sur lequel nous allons continuer à travailler.

Pascale BRANDT-POMARES : J'en reviens à la question des temps partagés, c'est impliquer des collègues à temps partagé dans certaines disciplines tout en étant assuré qu'il y ait des quotités de services qui se répartissent correctement. C'est aussi pour cela que notre campagne d'emploi cette année est axée sur des domaines sur lesquels nous connaissons nos besoins et quoi qu'il arrive il en restera pour ces disciplines sur lesquelles nous avons recruté et nous allons ajuster progressivement. C'est ce qui a été dit durant le Directoire, il faut avancer mais il reste encore des choses à découvrir au fur et à mesure car nous ne maîtrisons pas tout.

Pierre DESBIOLLES : Je vous remercie pour cette question. C'est une réforme d'ampleur. Il ne faut pas hésiter à poser des questions pour permettre de mieux comprendre ce qui est en train de se mettre en place, les choix qui sont faits et les stratégies adoptées.

Je vous remercie pour les présentations claires. On voit bien les choix opérés et les conséquences de ces choix.

4. Recherche et Innovation

- **Présentation des projets FEF-R Sénégal et Moldavie (Fonds Equipe France – Rapide)**

Hélène ARMAND : Présentation du Projet FEF-R Sénégal (**Annexe 18**)

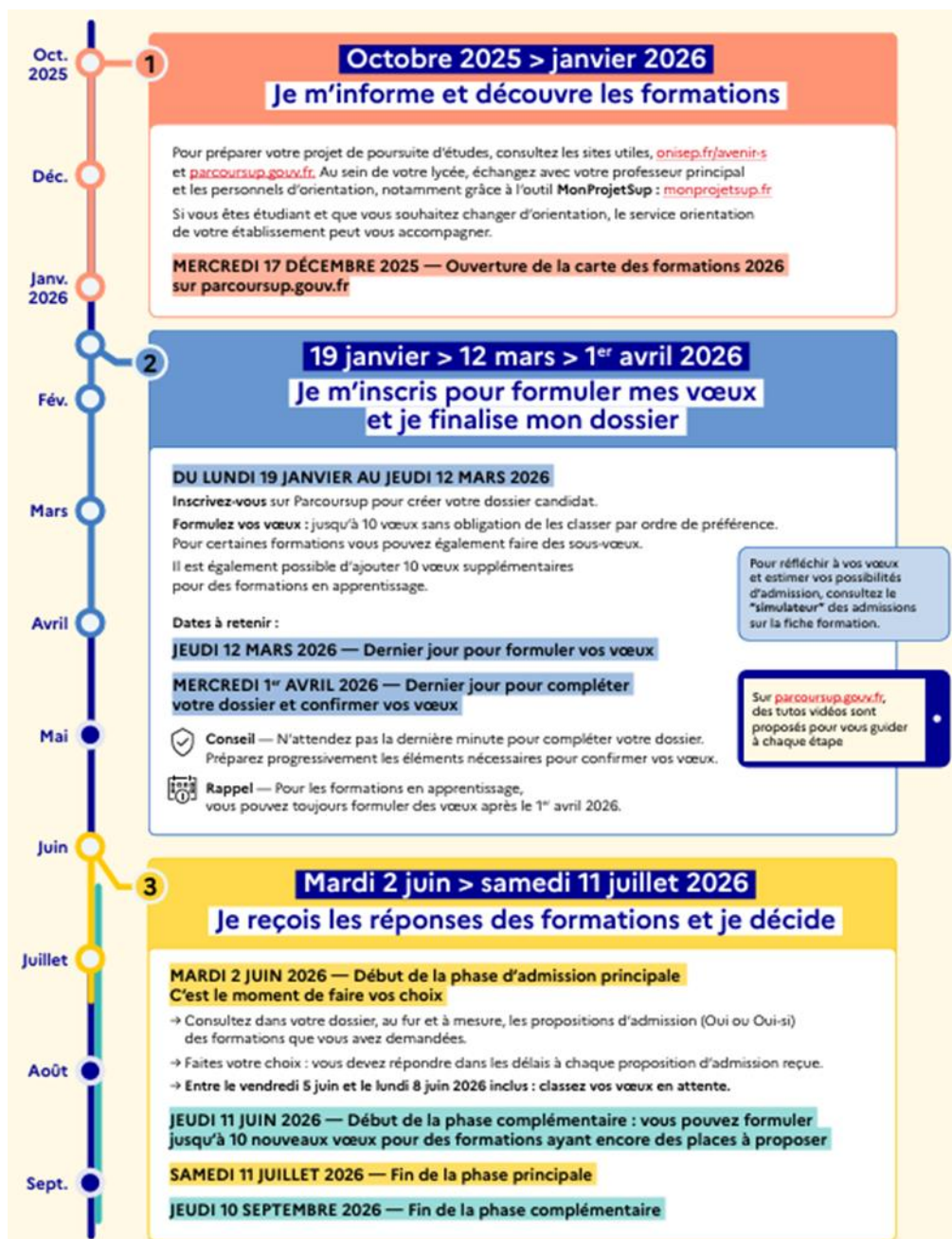
Fatima CHNANE-DAVIN : Présentation du Projet FEF-R Moldavie (**Annexe 19**)

L'ordre du jour ayant été épuisé, la séance est levée à 17h15.

Le prochain Conseil d'Institut sur tiendra le 2 février 2026 sur le site d'Aix-en-Provence.

Annexes

Annexe 1 : Procédure d'admission en Licence 1^{ère} année (2025-2026)



Annexe 2 : Capacités d'accueil Licence LPE 1^{ère} année

Composante	Formation	Site	Capacité d'accueil totale 2025-2026	Capacité d'accueil Parcoursup 2025 (hors redoublants et étudiants internationaux)	IA Parcoursup 2025/2026* (hors redoublants et étudiants internationaux)	Total IA 2025/2026*	Capacité d'accueil totale 2026-2027	Capacité d'Accueil Parcoursup 2026 (hors redoublants et étudiants internationaux)
INSPE	L1 SCIENCES DE L'ÉDUCATION ET DE LA FORMATION - Parcours Education et apprentissages à l'école primaire - Licence 1 professorat des écoles (LPE)	Marseille	80	75	76	76	80	75
INSPE	L1 SCIENCES DE L'ÉDUCATION ET DE LA FORMATION - Parcours Education et apprentissages à l'école primaire - Licence 1 professorat des écoles (LPE)	Aix	-	-	-	-	80	75
INSPE	L1 SCIENCES DE L'ÉDUCATION ET DE LA FORMATION - Parcours Education et apprentissages à l'école primaire - Licence 1 professorat des écoles (LPE)	Digne	-	-	-	-	40	38
INSPE	L1 SCIENCES DE L'ÉDUCATION ET DE LA FORMATION - Parcours Education et apprentissages à l'école primaire - Licence 1 professorat des écoles (LPE)	Avignon	-	-	-	-	40	38

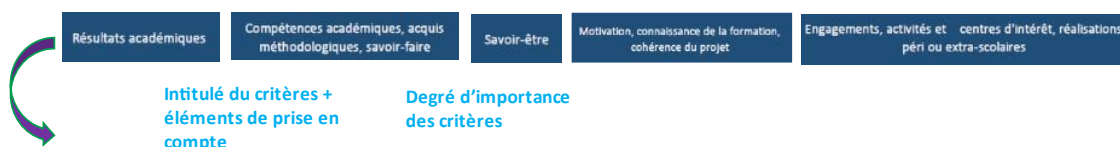
Annexe 3 : Critères généraux d'examen des vœux

2- Préciser les critères généraux d'examen des vœux

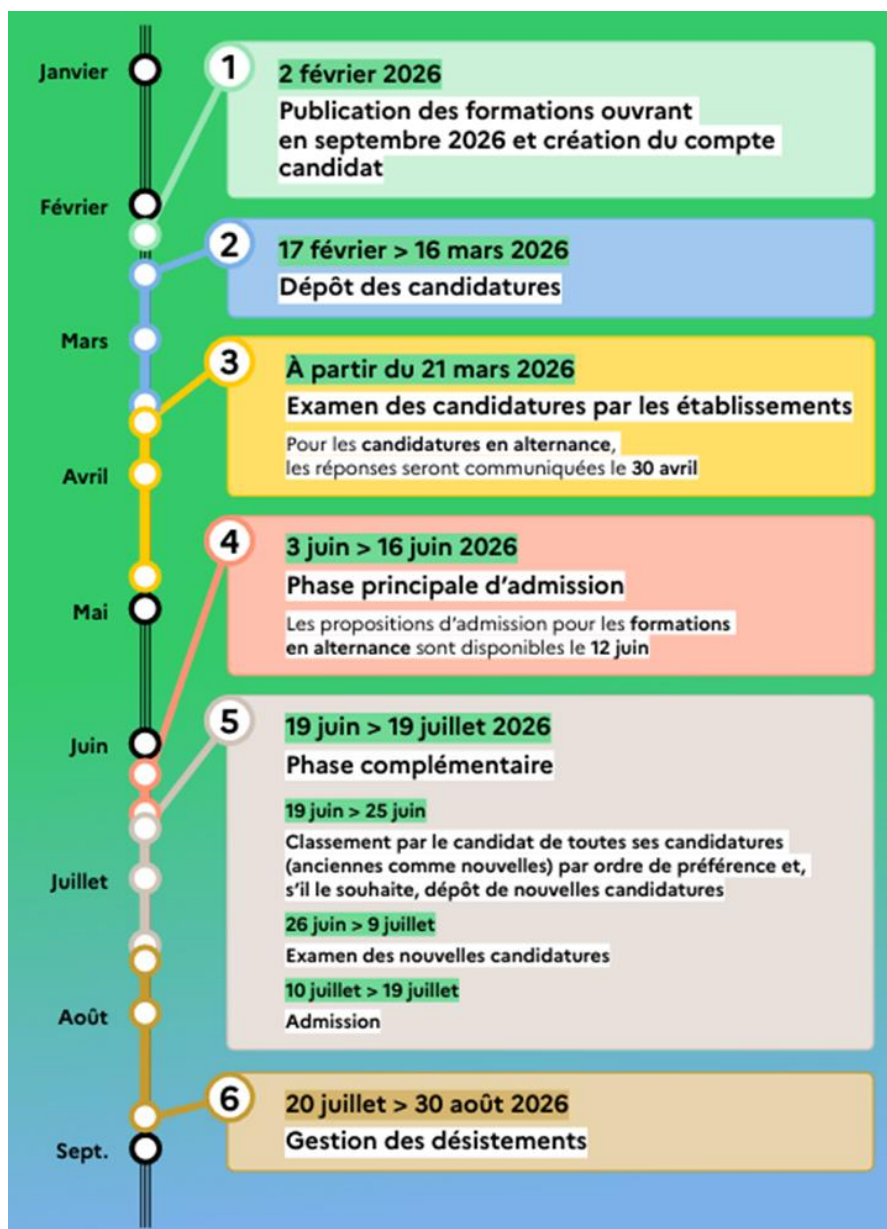
INSTITUT NATIONAL SUPÉRIEUR DU PROFESSORAT DE L'ENSEIGNEMENT (INSPE)											
Critères généraux d'examen des vœux - Campagne PARCOURSUP 2026											
Formations	ATTENDUS LOCAUX 2026	Résultats académiques	Degré d'importance des critères (0-5)	Compétences académiques, acquis méthodologiques, savoir-faire	Degré d'importance des critères (0-5)	Savoir-être	Degré d'importance des critères (0-5)	Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet	Degré d'importance des critères (0-5)	Engagements, activités et centres d'intérêt, réalisations péri ou extra-scolaires	Degré d'importance des critères (0-5)
L1 Sciences de l'éducation et de la formation - Parcours Education et apprentissages à l'école primaire - Licence 1 professorat des écoles (LPE)	Les lycéens titulaires d'un baccalauréat général présentent le profil le plus adapté pour entrer le domaine de l'école.	2) Les notes du baccalauréat, de première et de terminale et les résultats des épreuves antérieures du baccalauréat - toutes les notes des bulletins de première et de terminale, en précisant en outre particulièrement les résultats en mathématiques et en français. - les résultats des épreuves antérieures du baccalauréat ou des notes de bac. 2) Note au bac - résultats obtenus dans l'enseignement supérieur, en précisant en outre particulièrement les résultats en mathématiques et en français. 3) Notes des diplômes équivalents au baccalauréat, en précisant en outre particulièrement les résultats en mathématiques et en français.	Essentiel	* Méthode de travail, capacité à dialoguer. L'avis du conseil de classe et du chef d'établissement mentionné sur la fiche Avenir - Champ - Méthode de travail =	Essentiel	* Autonomie et capacité à l'investir et à l'impliquer dans les travaux demandés. L'avis du conseil de classe et du chef d'établissement mentionné sur la fiche Avenir - Champ - Méthode de travail = et "Capacité à l'investir =	Essentiel	* Connaissance de la formation et cohérence du projet personnel et académique. 2) L'avis du conseil de classe et du chef d'établissement mentionné sur la fiche Avenir - Champ - Capacité à l'investir = 2) Cohérence du projet de la fiche de vœux	Très important	* Activités scolaires et extra-scolaires et centres d'intérêt. 1) Engagement citoyen de la fiche avenir 2) Participation à une comité de la recette	Important
Modalités de ce champ d'évaluation dans l'examen des dossiers		50%		50%		50%		50%		5%	

5 champs d'évaluation dans l'examen des dossiers

Pondération de chaque champ d'évaluation



Annexe 4 : Procédure d'admission en Master 1^{ère} année (2026-2027)



1 calendrier unique de candidature avec phase complémentaire

Chaque étudiant aura un nombre limité de vœux à formuler :

- 15 en formation classique et 15 en apprentissage
- Le décompte se réalise à l'échelle de la mention par établissement
- Aucune hiérarchisation de manière conserver une dynamique centrée sur le choix de l'étudiant

Pour les mentions/parcours du master M2E : cela ne concerne que les NON LAUREATS

Annexe 5 : Effectifs par formation, licences conseillées et critères d'examen des dossiers

Chaque composante doit aujourd'hui :

1- Renseigner les effectifs par formation, les licences conseillées, les critères d'examen des dossiers [tableau AMUBOX pages 1 à 5]

N° de formation	Niveau	Niveau (PT)	N° de formation	Capacité 2025-2026		Capacité 2026-2027		Licences conseillées	Diplômes conseillés	Modalités d'accès
				CAL	COL	CAL	COL			
690				500		500				
240				240	240	240	120			

Diplômes conseillés			
Licences générales à la mention ou au PT si celui-ci commence dès le S1 (Menu déroulant - plusieurs choix possibles)	Licences professionnelles à la mention ou au PT si celui-ci commence dès le S1 (Menu déroulant - plusieurs choix possibles)	BUT à la mention ou au PT si celui-ci commence dès le S1 (Menu déroulant - plusieurs choix possibles)	Diplômes d'Etat en santé à la mention ou au PT si celui-ci commence dès le S1 (Menu déroulant - plusieurs choix possibles)

Modalités accès	
Dossier	Concours

Annexe 6 : Capacités d'accueil en Master M2E

Capacités 2025-2026		Capacités 2026-2027	
Pour info		(subrique obligatoire)	
CAL	COL	Capacité d'accueil limitée (CAL)	Capacité offerte limitée (COL)
690		500	
240	240	240	120

- CAL : capacité totale d'accueil = lauréats + non lauréats → la CAL est celle définie dans le dossier de demande d'accréditation du M2E
- COL : capacité d'accueil offerte à candidature dans MonMaster = **uniquement les étudiants non lauréats**

Cela a nécessité de réaliser une projection d'accueil d'élèves-fonctionnaires (lauréats concours bac+3)

→ Pour le 1^{er} degré : répartition proportionnelle par département et site en prenant appui sur celle actuelle

→ Pour le 2nd degré : prise en compte de la proposition actuelle d'accueil des stagiaires par rapport au nombre de place au concours rapportée au nombre de postes ouverts en 2026

→ MAIS impossibilité d'anticiper le statut des lauréats des concours L3 ; selon leur diplôme antérieur, certains lauréats pourraient intégrer directement la 2^{ème} année de master M2E. cela ne peut pas être pris en compte ici.

→ MAIS quelques difficultés au regard de la carte de formation qui va être appliquée et qui va réduire l'accueil d'élèves-stagiaires sur quelques Inspé pour certaines disciplines

RNCP	Formation ouverte en 2026-2027 (Oui - Non menu déroulant)	Mention	Parcours type (PT)	le PT commence au S1 ou au S3 (obligatoire) (S1 - S3 menu déroulant)	Le cas échéant Option du PT qui commence au S1	Capacités 2025-2026 Pour info		Capacités 2026-2027 (rubrique obligatoire)		
						CAL	COL	Capacité d'accueil limitée (CAL) par PT (qui démarre au S1) ET Mention (obligatoire)	Capacité offerte limitée (COL) par PT OU à la mention si les PT débute au S3	
38155		Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation, premier degré					690		560	
	Oui	Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation, premier degré	Professorat des Ecoles	S1	Site Aix-en-Provence		240	240	240	120
	Oui	Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation, premier degré	Professorat des Ecoles	S1	Site Avignon		150	140	90	20
	Oui	Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation, premier degré	Professorat des Ecoles	S1	Site Digne		60	60	40	20
	Oui	Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation, premier degré	Professorat des Ecoles	S1	Site Marseille		150	150	190	90

Oui	Métiers de l'enseignement, de l'éducation, second degré	Master 1 MEE Parcours Lettres modernes	S1					60	15
Non	Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation, second degré	Enseigner les lettres, le français-langue étrangère au CLG et au LGT Intitulé MonMaster - Enseigner le français-langues étrangères au CLG et au LGT	S1	Français-langue-étrangère-		60	60		
Non	Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation, second degré	Enseigner une langue vivante-étrangère au CLG et au LGT Intitulé MonMaster - Enseigner l'Allemand au CLG et au LGT	S1	Allemand		30	30		
Oui	Métiers de l'enseignement, de l'éducation, second degré	Master 1 MEE Parcours allemand	S1					20	20
Non	Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation, second degré	Enseigner une langue vivante-étrangère au CLG et au LGT Intitulé MonMaster - Enseigner l'Anglais au CLG et au LGT	S1	Anglais (Aix-en-Provence)		60	60		
Oui	Métiers de l'enseignement, de l'éducation, second degré	Master 1 MEE Parcours Anglais	S1					60	15

Chaque composante doit aujourd'hui :

- 2- Préciser le contact du responsable pédagogique pour chaque formation [tableau AMUBOX pages 6 à 8]
- 3- Préciser les critères d'examen des dossiers [tableau AMUBOX pages 9 à 18]

Nouveauté 2026 : une présentation proche de celle de Parcoursup

Mention	Parcours type (PT)	le PT commence au S1 ou au S3 (obligatoire) (S1 - S3 menu déroulant)	Champs d'évaluation (menu déroulant)	Attendus 7 attendus minimum par formation - insérer un attendus par ligne (à voir avant de signer que nécessaire - *signer uniquement par formation*)	CDEC en lien avec l'attendu critères généraux d'examen des vœux	Importance du vœux (menu déroulant)
Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation, premier degré						
Métiers de l'enseignement, de l'éducation, premier degré	Professorat des Ecoles	S1	Résultats académiques	Avoir un bon niveau académique	Moyenne global de réussite en CE (S1 et S2) ou S3	Fondamental
			Motivations/impet	Démontrer une cohérence entre projet académique du candidat et la formation visée	Expérience professionnelle au stage en école primaire enseignement (préparation et/ou concertation)	Très important
			Compétences, savoir faire	Avoir construit ses premiers savoirs de connaissance du métier de professeur des écoles	Savoir des CE PRIMAIRES	Très important
			Engagements et activités	Démontrer des compétences d'ouverture à l'international	Realization d'une mobilité internationale	complémentaire



Réforme 2026

Enjeu du concours en licence

Décisions arrêtées par le Directoire de l'Inspé
en lien étroit avec le rectorat :

- Carte des formations
- Stages
- Non lauréats
- 50% d'enseignement par des formateurs de terrain
- Convention de partenariat (amU / Inspé / Rectorat)
- Demande d'accréditation LPE, M2E

Annexe 8 : Les instances participatives

Réforme 2026

Des enjeux à relever dans une dynamique collective

- Des instances de consultations et d'échanges réunissant les acteurs participant au projet Inspé
CODIR élargi
COSP
- Des instances d'opérationnalisation du dossier d'accréditation
Conseils de mentions du master MEEF :
6 octobre 2025
16 décembre 2025
27 janvier 2026

Séminaire des responsables Inspé (responsables de formation, chargés de mission, responsables de pôles administratif)
6 octobre 2025

Réforme 2026

Des enjeux à relever dans une dynamique collective

- Une veille accessible pour tous via l'espace Ametice
Réforme de la formation initiale des professeurs

- Un espace de recueil des questions pour réaliser une FAQ

- Deux webinaires à destination des personnels et enseignants Inspé et intervenant au sein des formations de l'Inspé
21 mai 2025
26 novembre 2025

Annexe 9 : Les partenaires de la Réforme

Réforme 2026

Des enjeux à relever avec l'ensemble des partenaires

- Réunion de pilotage et de travail Inspé – composantes amU
3 réunions organisées :
 - Inspé – Faculté des arts, lettres, langues et sciences humaines (ALLSH)
 - Inspé – Faculté des Sciences du Sport (FSS)
 - Inspé – Faculté des Sciences (FS)

- GT Mise en œuvre de la réforme – GT directoire Inspé-Rectorat
3 réunions organisées :
 - Stages et moyens parcours Licence-Master 1^{er} degré : 2 réunions
 - Stages et moyens parcours Master 2ND degré : 1 réunion

Annexe 10 : Groupe de travail

Réforme 2026

Des enjeux à relever avec l'ensemble des partenaires

→ Groupes de travail se mettant en place :

*attendus, contenus des BCC
évaluations
équipes pédagogiques*

Réunions d'équipes par parcours de master et de licence

GT sur les contenus et organisations des BCC 2 et BCC 3 du master M2E

→ Séminaires des enseignants Inspé et intervenants à l'Inspé

9 et 10 mars 2026

8 et 9 juin 2026

30 juin et 1er juillet 2026

Annexe 11 : L'offre de formation du Master M2E

1- Grands principes

1-1- L'offre

- Une offre de formation présentée en parcours-type par spécialité de concours
- Un accueil prioritaire des lauréats des concours
- Un accueil des non lauréats
 - Des places seront ouvertes dans MonMaster pour ce profil d'étudiants

Mention Enseignement et éducation Professorat des écoles (J.TRETOLA & A.PASQUIER-BERLAND)

Parcours Professorat des écoles *Parcours non lauréats : OUI 560*

- Jules Isaac Aix en Provence (13) - Capacité : 240
- Saint-Jérôme - Etoile Marseille (13) - Capacité : 190
- Avignon (84) - Capacité : 90
- Digne les Bains (04) - Capacité : 40

Mention Enseignement et éducation Conseiller principal d'éducation (N.MIKAILOFF)

Parcours CPE *Parcours non lauréats : OUI 40*

1- Grands principes

1-1- L'offre

Mention Enseignement et éducation du second degré (PLAISNEY & S.ESCHENAUER)

Parcours allemand* *Parcours non lauréats : OUI 20*

Parcours anglais *Parcours non lauréats : OUI 60*

Parcours arabe* *Parcours non lauréats : OUI 20*

Parcours arts plastiques *Parcours non lauréats : OUI 30*

Parcours documentation *Parcours non lauréats : OUI 30*

Parcours éducation musicale et chant choral *Parcours non lauréats : OUI 30*

Parcours éducation physique et sportive *Parcours non lauréats : OUI 90*

Parcours espagnol *Parcours non lauréats : OUI 30*

Parcours histoire et géographie *Parcours non lauréats : OUI 60*

Parcours italien *Parcours non lauréats : OUI 30*

Parcours lettres classiques *Parcours non lauréats : OUI 10*

Parcours lettres modernes *Parcours non lauréats : OUI 60*

Parcours mathématiques *Parcours non lauréats : OUI 60*

Parcours numérique et sciences informatiques* *Parcours non lauréats : OUI 10*

Parcours philosophie *Parcours non lauréats : OUI 30*

Parcours physique chimie *Parcours non lauréats : OUI 30*

Parcours sciences de la vie et de la Terre *Parcours non lauréats : OUI 45*

Parcours sciences économiques et sociales *Parcours non lauréats : OUI 30*

Parcours technologique biotechnologies *Parcours non lauréats : OUI 20*

Parcours technologique design et métiers d'art *Parcours non lauréats : OUI 20*

Parcours technologique économie et gestion *Parcours non lauréats : OUI 30*

Parcours technologique sciences industrielles de l'ingénieur *Parcours non lauréats : OUI 20*

Parcours technologique sciences et techniques médico-sociales *Parcours non lauréats : OUI 20*

Parcours professionnel biotechnologies *Parcours non lauréats : OUI 20*

Parcours professionnel design et métiers d'art *Parcours non lauréats : OUI 20*

Parcours professionnel économie et gestion *Parcours non lauréats : OUI 20*

Parcours professionnel génie (industriel, etc.) *Parcours non lauréats : OUI 20*

Parcours professionnel langues vivantes-lettres *Parcours non lauréats : OUI 20*

Parcours professionnel lettres-histoire et géographie *Parcours non lauréats : OUI 20*

Parcours professionnel mathématiques-physique chimie *Parcours non lauréats : OUI 20*

Parcours professionnel sciences et techniques médico-sociales *Parcours non lauréats : OUI 30*

Parcours des métiers du lycée professionnel *Parcours non-lauréats : OUI 20*

* Pour les parcours identifiés, l'absence de berceaux conduira à n'accueillir que des étudiants non lauréats. L'ouverture de ces parcours est souhaitée du fait de leur histoire et existence actuelle ; leur maintien fera l'objet d'une attention particulière au regard d'un nombre minimal d'étudiants inscrits.

Annexe 12 : Les équipes pluri catégorielles

1- Grands principes

1-2- Les équipes

- Maintien des équipes pluricatégories
- Une intégration de 50% de formateurs de terrain

Bloc	Profil Enseignant (en %)			« Composante d'origine » (en %)		
	EC	ESAS (PRAG, PRCE)	Personnels issus du terrain (dont temps partagés et vacataires amU)	INSPE	UFR de la (des) discipline(s)	Académie
Mention Professorat des écoles	25%	25%	50%	70%	0%	30%
Mention 2 nd degré	25%	25%	50%	60%	10%	30%
Mention CPE	25%	25%	50%	70%	0%	30%

- Interventions des composantes universitaires : 10% en moyenne sur l'ensemble de la mention 2 soit selon les parcours de 0% à la quotité actuelle intégrée au sein du master MEEF
- Interventions des personnels issus du terrain doivent tendre vers au moins 50% du volume horaire des parcours

Annexe 13 : Le plan de formation du Master M2E

2- Le plan de formation

2-1- La prescription en terme de blocs de compétences et d'horaires

**Professorat
des écoles**

Blocs du master	Volume horaire	Crédits ECTS
Bloc 1 - Maîtriser les disciplines et enseigner dans le cadre de la polyvalence	480 heures (62 %)	58 ECTS
Bloc 2 - Adapter sa pratique professionnelle à la diversité des élèves et au contexte d'exercice	120 heures (15 %)	15 ECTS
Bloc 3 - Agir dans le cadre de la communauté éducative et du service public d'éducation	100 heures (13 %)	12 ECTS
Bloc 4 - S'engager dans une démarche de développement professionnel	80 heures (11 %)	12 ECTS
Stage en responsabilité de la seconde année de master		20 ECTS
Langues vivantes étrangères (niveau B2)		3 ECTS

**Second
degré**

Blocs du master	Volume horaire	Crédits ECTS
Bloc 1 - Maîtriser et enseigner la (ou les) discipline(s) scolaire(s)	480 heures (62 %)	58 ECTS
Bloc 2 - Adapter sa pratique professionnelle à la diversité des élèves	120 heures (15 %)	15 ECTS
Bloc 3 - Agir dans le cadre de la communauté éducative et du service public d'éducation	100 heures (13 %)	12 ECTS
Bloc 4 - S'engager dans une démarche de développement professionnel	80 heures (11 %)	12 ECTS
Stage en responsabilité du M2		20 ECTS
Langues vivantes étrangères (niveau B2)		3 ECTS

CPE

BLOCS DU MASTER	Volume horaire et ratio associé	Crédits ECTS
1 - Organiser la vie scolaire de l'établissement pour accompagner le parcours des élèves et contribuer au bien-être, à la sécurité et à la qualité des apprentissages.	400h Soit 52 %	45 ECTS
2 - Adapter sa pratique professionnelle au contexte d'exercice et à la diversité des élèves en vue de la réussite de tous.	150 h Soit 19 %	20 ECTS
3 - Agir dans le cadre des principes du service public d'éducation.	150h Soit 19 %	20 ECTS
4 - S'engager dans une démarche de développement professionnel	80h Soit 10 %	12 ECTS
Langues vivantes étrangères (niveau B2)		3 ECTS
Stage en responsabilité de seconde année de master		20 ECTS

2- Le plan de formation

2-2- Une répartition horaire M1-M2 et une alternance à organiser

	Mention Professeurs des écoles		Mention 2 nd degré		Mention CPE	
	Enseignements	Stages	Enseignements	Stages	Enseignements	Stages
M1	530 heures	12 semaines de stage SOPA → 324 heures	530 heures	12 semaines de stage SOPA dont une période d'ouverture → 216 heures	530 heures	12 semaines de stage SOPA dont une période d'ouverture
M2	250 heures	18 semaines de stage en responsabilité → 486 heures	250 heures	18 semaines de stage en responsabilité → 324 heures	250 heures	18 semaines de stage en responsabilité
Total	780 heures		780 heures		780 heures	

	Mention Professeurs des écoles	
	Enseignements	Stages
M1	530 heures	12 semaines de stage SOPA → 324 heures
M2	250 heures	18 semaines de stage en responsabilité → 486 heures
Total	780 heures	

2- Le plan de formation

2-3- Une proposition d'organisation des stages

Exemple pour le 1^{er} degré – en cours de travail et de validation

Master MZE 1 ^{ère} année 12 semaines → 48 jours	Massé/Filé	Période de l'année : trois périodes de stage : → Phase 1 cycle A [octobre - novembre] : Massé 1 semaine (découverte école) + Filé 1j pdt 4 semaines + Massé 1 semaine = 12 jours → Phase 2 cycle B [dec-Mars] : Filé 2j pdt 4 semaines + Massé 2 semaines + Filé 2j pdt 2 semaines = 20 jours → Phase 3 cycle C [Mai-Juin] : Filé 2j pdt 4 semaines + Massé 2 semaines = 16 jours = voir sur le réseau ; réseau établissement ??
Master MZE 2 ^{ème} année 18 semaines → 72 jours	Filé	Période de l'année : → Responsabilité 2j par semaine
Master MZE 1 ^{ère} année NON LAUREATS 12 semaines → 48 jours 7 semaines en école (28 jours) 5 semaines hors EN (20 jours)	Massé/Filé	Période de l'année : trois périodes de stage : → Phase 1 cycle A [octobre - novembre] : Massé 1 semaine (découverte école) + Filé 1j pdt 4 semaines + Massé 1 semaine = 12 jours → Phase 2 cycle B [dec-Février] : Filé 2j pdt 4 semaines + Massé 2 semaines = 16 jours → Phase 3 [A DEFINIR] : Stage hors Education Nationale = 20 jours OU Contrat de l'EN mis à disposition pour les étudiants non lauréats = formation en alternance

2- Le plan de formation

2-4- Une proposition de maquette équilibrant les blocs

Blocs du master	Volume horaire	Crédits ECTS
Bloc 1 - Maîtriser et enseigner la (ou les) discipline(s) scolaire(s)	480 heures (62 %)	58 ECTS
Bloc 2 - Adapter sa pratique professionnelle à la diversité des élèves	120 heures (15 %)	15 ECTS
Bloc 3 - Agir dans le cadre de la communauté éducative et du service public d'éducation	100 heures (13 %)	12 ECTS
Bloc 4 - S'engager dans une démarche de développement professionnel	80 heures (11 %)	12 ECTS
Stage en responsabilité du M2		20 ECTS
Langues vivantes étrangères (niveau B2)		3 ECTS

Exemple pour le 2nd degré

2ND DEGRE	M1		M2	
Bloc 1 - Concevoir, mettre en œuvre et évaluer des situations d'enseignement-apprentissage	335 heures	37 ECTS	145 heures	21 ECTS
				4 ECTS STAGE
Bloc 2 - Adapter sa pratique professionnelle à la diversité des élèves	80 heures	9 ECTS	40 heures	6 ECTS
				7 ECTS STAGE
Bloc 3 - Agir dans le cadre de la communauté éducative et du service public de l'éducation nationale	65 heures	8 ECTS	35 heures	4 ECTS
				5 ECTS STAGE
				3 ECTS LVE
Bloc 4 - S'engager dans une démarche de développement professionnel	50 heures	6 ECTS	30 heures	6 ECTS
				4 ECTS STAGE

Annexe 14 : Les BCC du Master M2E

3- Du profil du formé aux BCC du master M2E



BCC1 - Concevoir, mettre en œuvre et évaluer des situations d'enseignement-apprentissage

→ Centré sur les savoirs à enseigner, les savoirs pour enseigner et la didactique disciplinaire pour conduire des situations d'enseignement-apprentissage



BCC2 - Adapter sa pratique professionnelle à la diversité des élèves

→ Centré sur la prise en compte des besoins des élèves pour apprendre, sur le développement des compétences éducatives et l'accompagnement du parcours de l'élève



BCC3 – Agir dans le cadre de la communauté éducative et du service public de l'éducation nationale

→ Centré sur l'appréhension du système éducatif, ses enjeux et les valeurs à mobiliser



BCC 4 - S'engager dans une démarche de développement professionnel

→ Centré dans le développement continu des compétences et l'innovation prenant appui sur la recherche, le contexte d'exercice et le collectif

BCC-1 - Piloter l'équipe de vie scolaire pour accompagner le parcours des élèves dans un climat qui contribue au bien-être dans l'établissement, à la sécurité et à la qualité des apprentissages

→ CPE

BCC2 - Adapter sa pratique professionnelle à la diversité des élèves et au contexte d'exercice pour viser la réussite de tous les élèves

→ CPE

3- Du profil du formé aux BCC du master M2E

4 blocs interdépendants adossés à la recherche et articulés autour des stages



BCC 1 - Concevoir, mettre en œuvre et évaluer des situations d'enseignement-apprentissage



BCC 2 - Adapter sa pratique professionnelle à la diversité des élèves

BCC 3 – Agir dans le cadre de la communauté éducative et du service public de l'éducation nationale

Formation commune à tous les parcours



BCC 4 - S'engager dans une démarche de développement professionnel

dont le mémoire de master : étude scientifique d'un objet professionnel en lien avec l'exercice du métier de professeur, familiarisation avec les méthodologies et les résultats de la recherche



3- Du profil du formé aux BCC du master M2E



BCC 1 - Concevoir, mettre en œuvre et évaluer des situations d'enseignement-apprentissage

→ Centré sur les savoirs à enseigner, les savoirs pour enseigner et la didactique disciplinaire pour conduire des situations d'enseignement-apprentissage



BCC 2 - Adapter sa pratique professionnelle à la diversité des élèves

→ Centré sur la prise en compte des besoins des élèves pour apprendre, sur le développement des compétences éducatives et l'accompagnement du parcours de l'élève

Attendus d'apprentissage évalués

- 1- S'approprié et enrichit les savoirs disciplinaires nécessaires à la mise en œuvre des programmes d'enseignement du collège et du lycée.
- 2- Développe des stratégies didactiques adaptées aux disciplines enseignées afin de construire des situations d'enseignement-apprentissage.
- 3- Planifie des séquences d'enseignement-apprentissage structurées, assurant une progressivité des apprentissages et mobilisant un cadre didactique et pédagogique répondant aux objectifs visés.
- 4- Conduit un enseignement attentif aux besoins de chaque élève, en recourant à la coopération et à la différenciation.
- 5- Conçoit et utilise différents types d'évaluation (dont les évaluations nationales)
- 6 Intègre l'usage du numérique dans les pratiques didactiques au service des apprentissages et de la prise en compte des besoins des élèves.

- 7- Comprend et prend en compte la diversité des élèves en mobilisant les savoirs et ressources professionnelles sur le développement de l'adolescent et l'accessibilité pédagogique
- 8- Engage les élèves dans les apprentissages et dans une évaluation positive pour la réussite de tous en mobilisant des stratégies et des démarches adaptées.
- 9- Installe et entretient un cadre d'apprentissage dynamique et sécurisant, et contribue au développement d'un climat scolaire serein.
- 10- Accompagne les élèves dans le développement de leurs compétences sociales et citoyennes dans le cadre de la construction des éducations transversales.
- 11- Communique de manière correcte, claire et adaptée avec son (ses) interlocuteur(s), mobilise une posture d'écoute et une attitude favorable aux échanges
- 12- S'engage dans le suivi et l'accompagnement du parcours scolaire de l'élève en participant au travail collectif mis en place dans son établissement et en favorisant la coéducation.

3- Du profil du formé aux BCC du master M2E



BCC 3 – Agir dans le cadre de la communauté éducative et du service public de l'éducation nationale

→ Centré sur l'appréhension du système éducatif, ses enjeux et les valeurs à mobiliser



BCC 4 - S'engager dans une démarche de développement professionnel

→ Centré dans le développement continu des compétences et l'innovation prenant appui sur la recherche, le contexte d'exercice et le collectif

Attendus d'apprentissage évalués

- 13- Inscrit son action dans les principes et enjeux du système éducatif, le cadre réglementaire, juridique et éthique du métier
- 14- Transmet les principes et valeurs de la République (égalité, tolérance, refus de toute discrimination) et prend en compte les enjeux de la laïcité dans ses missions
- 15- Adopte une attitude et un positionnement d'adulte responsable dans la classe et dans l'établissement en répondant notamment aux exigences d'assiduité, ponctualité, sécurité des élèves et confidentialité.
- 16- Pratique une langue vivante étrangère au niveau B2
- 17- Développe et intègre la culture numérique dans sa pratique professionnelle (pratique, réflexion, connaissance) en exploitant les possibilités offertes par la diversité des outils et les environnements numériques .

- 18- S'engage dans une démarche de recherche afin d'analyser des aspects précis de son action et leur impact sur les élèves.
- 19- Intègre une dimension évaluative à l'ensemble de son action dans un souci d'en mesurer l'efficacité, en mobilisant les savoirs de la recherche.
- 20- S'engage dans un collectif professionnel afin de concevoir, mettre en œuvre et/ou évaluer des dispositifs pédagogiques ou éducatifs.
- 21- Identifie et formule ses besoins de formation, et prend en compte les conseils ou recommandations qui lui sont donnés (auto-positionnement, entretiens).
- 22- Présente son travail et les démarches mobilisées en utilisant les outils et les cadres adaptés.

4- Le travail des équipes

→ À partir d'un exemple : le BCC1



BCC 1 - Concevoir, mettre en œuvre et évaluer des situations d'enseignement-apprentissage

→ *Centré sur les savoirs à enseigner, les savoirs pour enseigner et la didactique disciplinaire pour conduire des situations d'enseignement-apprentissage*

- 1- S'approprié et enrichit les savoirs disciplinaires nécessaires à la mise en œuvre des programmes d'enseignement du collège et du lycée.
- 2- Développe des stratégies didactiques adaptées aux disciplines enseignées afin de construire des situations d'enseignement-apprentissage.
- 3- Planifie des séquences d'enseignement-apprentissage structurées, assurant une progressivité des apprentissages et mobilisant un cadre didactique et pédagogique répondant aux objectifs visés.
- 4- Conduit un enseignement attentif aux besoins de chaque élève, en recourant à la coopération et à la différenciation.
- 5- Conçoit et utilise différents types d'évaluation (dont les évaluations nationales)
- 6 Intègre l'usage du numérique dans les pratiques didactiques au service des apprentissages et de la prise en compte des besoins des élèves.

Annexe 15 : Les modules de formation et les attendus

4- Le travail des équipes = prendre appui sur la maquette (BCC + attendus d'apprentissage)

BLOC 1	UE1	Heures/ECTS	Attendus	Module M 1.1 Intitulé des modules + objectifs généraux + Nb. Heures	Module M 1.2 Intitulé des modules + objectifs généraux + Nb. Heures	Module M 1.3 Intitulé des modules + objectifs généraux + Nb. Heures	Modalités de mobilisation Interactions avec d'autres parcours/mention
Concevoir, mettre en œuvre et évaluer des situations d'enseignement-apprentissage	Concevoir, mettre en œuvre et évaluer des situations d'enseignement-apprentissage	335 heures 37 ECTS	1 S'approprié et enrichit les savoirs disciplinaires nécessaires à la mise en œuvre des programmes d'enseignement du collège et du lycée. 2. Développe des stratégies didactiques adaptées aux disciplines enseignées afin de construire des situations d'enseignement-apprentissage. 3:Planifie des séquences d'enseignement-apprentissage structurées, assurant une progressivité des apprentissages et mobilisant un cadre didactique et pédagogique répondant aux objectifs visés. 4. Conduit un enseignement attentif aux besoins de chaque élève, en recourant à la coopération et à la différenciation. 5. Conçoit et utilise différents types d'évaluation (dont les évaluations nationales) 6. Intègre l'usage du numérique dans les pratiques didactiques au service des apprentissages et de la prise en compte des besoins des élèves.				Situations intégratives d'évaluation
Maquette à arrêter avant mi-décembre				Modules – enseignements mettant en activité les étudiants			

Annexe 16 : L'offre de la Licence LPE

1- Grands principes

1-1- L'offre

→ Des capacités encadrées

SITES	Nb de groupes	Capacité d'accueil	Ouvertures progressives de chaque niveaux
AIX	2	80	2026 : L1
MARSEILLE	2	80	2026 : L1 + L2 (80) + L3 (40) → L2 et L3 = continuum EAEP
AVIGNON	1	40	2026 : L1 + L2 (30) → L2 = continuum PPPE AU-Lycée Aubanel
DIGNE	1	40	2026 : L1
TOTAL	6	240	

1- Grands principes

1-2- Les équipes

- Une intégration de 50% de formateurs de terrain
- Une mobilisation des acteurs selon les compétences de chacun : enseignants et enseignants-chercheurs de l'Inspé ; experts de terrain ; professionnels, associations ...

Annexe 17 : Le plan de formation de la Licence LPE

2- Le plan de formation

2-1- La prescription en terme de blocs de compétences et d'horaires

→ 10 semaines de stages

→ Une dispense possible d'épreuves d'admissibilité pour le CRPE

4 BLOCS DE FORMATION	Volume horaire	Crédits européens (ECTS)
1 - S'approprier les savoirs pour enseigner à l'école primaire	1110 heures	125 ECTS
2 - Analyser les caractéristiques des situations et des contextes d'enseignement-apprentissage	120 heures	15 ECTS
3 - S'approprier le contexte institutionnel d'exercice du métier	120 heures	15 ECTS
4 - Construire son projet professionnel	120 heures	15 ECTS
Adaptation à chaque territoire	Au moins 100 heures	10 ECTS
TOTAL	Au moins 1570 heures	180 ECTS

Bloc 1 : S'approprier les savoirs pour enseigner à l'école primaire

Mathématiques*	240 h
Français et compétences langagières	240 h
Sciences et technologie*	108 h
Histoire, géographie, enseignement moral et civique	108 h
Éducation physique et sportive	108 h
Langue vivante étrangère	108 h
Enseignements artistiques	108 h
Transition écologique et développement soutenable (TEDS)	30 h
Renforcement ou approfondissement disciplinaire (Options à choix)	60 h
TOTAL	1110 h (soit 70 % de la licence)

2- Le plan de formation

2-2- Une proposition de maquette équilibrant les blocs

➤ Répartition prévisionnelle des blocs et des volumes horaires

BLOCS DE FORMATION	Volume en heures (et crédits européens en ECTS)			
	Licence 1	Licence 2	Licence 3	Total
1 - S'approprier les savoirs pour enseigner à l'école primaire Adaptation à chaque territoire	400 (48)	338 (36) 50 (5)	390 (41)	1128 (125) 50 (5)
2 - Analyser les caractéristiques des situations et des contextes d'enseignement-apprentissage	44 (4)	46 (7)	40 (4)	130 (15)
3 - S'approprier le contexte institutionnel d'exercice du métier	0 (débuté en L2)	58 (7)	62 (8)	120 (15)
4 - Construire son projet professionnel Adaptation à chaque territoire	28 (3) 50 (5)	46 (5)	46 (7)	120 (15) 50 (5)
TOTAL	522 (60)	538 (60)	538 (60)	1598⁽¹⁾ (180)

⁽¹⁾ au moins 1570 h

2- Le plan de formation

2-3- Une proposition d'organisation des stages

Exemple des 3 années de licence – en cours de travail et de validation

1 ^{re} année de licence 2 à 3 semaines → 8 à 12 jours	Massé/Filé	Période de l'année → 2 périodes C1 et C2 ○ S1 : 4j massé + 2j filés ○ S2 : 6j filés
2 ^{me} année de licence 3 à 4 semaines → 12 à 16 jours	Filé	Période de l'année – Enjeux locaux à mettre en avant (réseaux, REP, classes multiniveau...) → 2 périodes C3 dont 1 stage ULIS/REP/multiniveau sur un des semestres ○ S3 : 6j filés ○ S4 : 6j filés ○ S3 : 2j en collège ○ S4 : 2j hors EN
3 ^{me} année de licence 2 à 3 semaines → 8 à 12 jours	Massé/Filé	Période de l'année → 2 périodes C2 ou C3 dans une même école ○ S5 : 6j filés ○ S6 : 4j massé + 2j filés

3- Du profil du formé aux BCC de la licence LPE



BCC1 – S'approprier les savoirs pour enseigner les mathématiques à l'école primaire
250 heures et 30 ects



BCC2 – S'approprier les savoirs pour enseigner le français à l'école primaire
250 heures et 30 ects



BCC3 – S'approprier les savoirs des différents champs disciplinaires - polyvalence pour enseigner à l'école primaire
678 heures et 70 ects



BCC4 – S'approprier les caractéristiques des contextes d'enseignement-apprentissage et le cadre institutionnel d'exercice du métier
240 heures et 30 ects



BCC5 – Construire son projet professionnel
172 heures et 20 ects

4- Le travail des équipes = prendre appui sur la maquette

	S1	S2	S3	S4	S5	S6
BLOC 1 – S'approprier les savoirs pour enseigner les mathématiques à l'école primaire (250 heures et 30 ECTS)	Mathématiques et numératie pour enseigner à l'école primaire 50 6	Mathématiques et numératie pour enseigner à l'école primaire 40 5	Mathématiques et numératie pour enseigner à l'école primaire 40 5	Mathématiques et numératie pour enseigner à l'école primaire 40 5	Mathématiques et numératie pour enseigner à l'école primaire 40 4	Mathématiques et numératie pour enseigner à l'école primaire 40 5
BLOC 2– S'approprier les savoirs pour enseigner le français à l'école primaire (250 heures et 30 ECTS)	Français et compétences langagières pour enseigner en école primaire 40 5	Français et compétences langagières pour enseigner en école primaire 50 6	Français et compétences langagières pour enseigner en école primaire 40 5	Français et compétences langagières pour enseigner en école primaire 40 5	Français et compétences langagières pour enseigner en école primaire 40 4	Français et compétences langagières pour enseigner en école primaire 40 5
BLOC 3 – S'approprier les savoirs des différents champs disciplinaires - polyvalence pour enseigner à l'école primaire (678 heures et 70 ECTS)	Sciences et technologie 27 3	Enseignements artistiques 27 3	Sciences et technologie 27 2	Sciences et technologie 27 2	Sciences et technologie 27 3	Enseignements artistiques 27 3
	Histoire, géographie, enseignement moral et civique 27 3	Histoire, géographie, enseignement moral et civique 27 3	Enseignements artistiques 27 2	Histoire, géographie, enseignement moral et civique 27 2	Enseignements artistiques 27 2	Histoire, géographie, enseignement moral et civique 27 2
	Éducation physique et sportive 18 2	Éducation physique et sportive 18 2	Éducation physique et sportive 18 2	Éducation physique et sportive 18 2	Éducation physique et sportive 18 2	Éducation physique et sportive 18 2
	LVE pour l'enseignement en école 18 2	LVE pour l'enseignement en école 18 2	LVE pour l'enseignement en école 18 2	LVE pour l'enseignement en école 18 2	LVE pour l'enseignement en école 18 2	LVE pour l'enseignement en école 18 2
	Accompagnement disciplinaire personnalisé 20 3	Accompagnement disciplinaire personnalisé 20 3	Projets interdisciplinaires et enjeux didactiques 24 2	Projets interdisciplinaires et enjeux didactiques 24 3	Engagement sociétal et ODD 30 3	Accompagnement disciplinaire personnalisé 20 2

4- Le travail des équipes = organiser en modules, en déterminer les volumes horaires, les organisations pédagogiques (hybridation, groupes ...), les équipes et les modalités d'évaluation

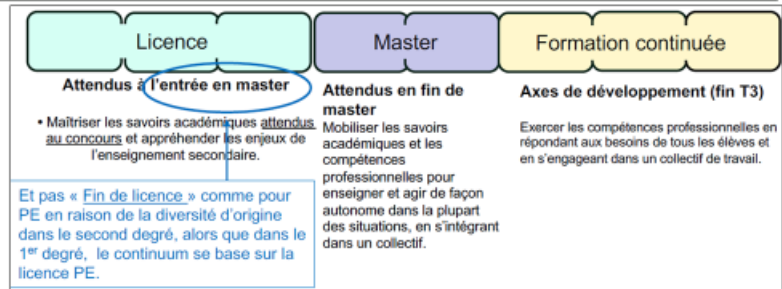
Attendus à l'entrée en master	Attendus en fin de master
<p>APPREHENSION DES SAVOIRS DISCIPLINAIRES ET SCIENTIFIQUES, BICOGNITIVE POUR LES BIEN-ÊTRE</p> <p>Maîtriser les savoirs utiles à enseigner en Biochimie Génie Biologique (BGB) en lien avec le programme de concours (EAPB 2023)</p> <p>• Connaissances disciplinaires en sciences biologiques et biotechnologiques, ainsi que les disciplines voisines (chimie, physique, mathématiques, statistiques, informatique, langues étrangères, etc.)</p> <p>• Maîtrise des techniques de laboratoire (analyse, synthèse, purification, séparation, etc.)</p> <p>• Capacité à analyser, synthétiser, évaluer, critiquer et effectuer des expériences, à adapter les protocoles en fonction des conditions de laboratoire (matériel, réactifs, etc.)</p> <p>• Capacité à communiquer et à travailler en équipe (travaux dirigés, séminaires, conférences, etc.)</p> <p>• Capacité à travailler en autonomie et à gérer son temps.</p>	<p>Appréhender les savoirs disciplinaires pour enseigner dans les différents domaines de la chimie (EAPB 2023)</p> <p>• Acquiescement des savoirs disciplinaires et des méthodologies pour les maîtriser dans les domaines d'enseignement des biotechnologies, Biochimie Génie Biologique, etc.</p> <p>• Capacité à communiquer et à travailler en équipe (travaux dirigés, séminaires, conférences, etc.)</p> <p>• Capacité à travailler en autonomie et à gérer son temps.</p> <p>• Capacité à analyser, synthétiser, évaluer, critiquer et effectuer des expériences, à adapter les protocoles en fonction des conditions de laboratoire (matériel, réactifs, etc.)</p> <p>• Capacité à communiquer et à travailler en équipe (travaux dirigés, séminaires, conférences, etc.)</p> <p>• Capacité à travailler en autonomie et à gérer son temps.</p>

Module M 1.1 Intitulé des modules + objectifs généraux + Nb. Heures	Module M 1.2 Intitulé des modules + objectifs généraux + Nb. Heures	Module M 1.3 Intitulé des modules + objectifs généraux + Nb. Heures	Modalités de mobilisation Situation intégrative Interactions avec d'autres parcours/mention
X 165 h Ressources scientifiques et technologiques pour l'enseignement des BGB en LT	X 60 h Techniques de laboratoire	X 60 h Conception et mise œuvre de situations d'enseignement-apprentissage	Dossier scientifique de transposition et de conceptions de situations d'apprentissage et oral Conduire deux analyses scientifiques et technologiques de supports concrets et documentaires afin d'en réaliser une transposition didactique au sein d'une partie d'un programme
X Renforcement des savoirs scientifiques et enjeux éducatifs dans les savoirs biotechnologiques et Langages scientifiques et communication en sciences et technologie	X	X	Dossier de conceptions de situations d'apprentissage 1 et oral Conduire des projets d'enseignement ancrés dans des savoirs scientifiques et technologiques, à partir de supports concrets et documentaires
X	X	X	

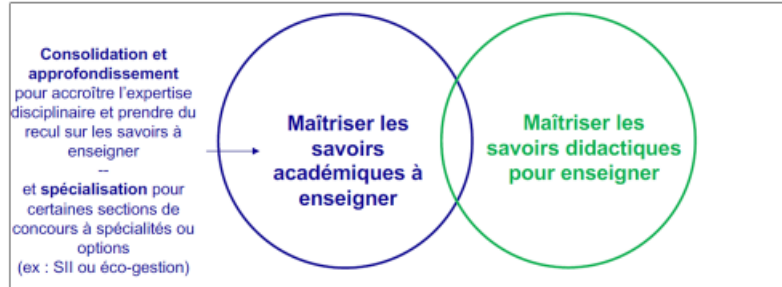
Référentiel des spécialités de concours

Modules – enseignements mettant en activité les étudiants

→ Un continuum d'attentes à prendre en compte



→ Pour le BCC1 : articulation des savoirs à enseigner, des savoirs didactiques



Annexe 18 : Présentation du projet FEF-R Sénégal

QUI ? – Les acteurs du projet



Ambassade de France au Sénégal (financeur)



CRFPE de Dakar (porteur du projet côté sénégalais)



INSPE d'Aix-Marseille (partenaire français)



Les 14 CRFPE du Sénégal (bénéficiaires institutionnels)



QUOI ? - Le projet FEF-R



Communautés de pratiques

Formateurs des 14 CRFPE



Thématiques

Numérique, IA & plurilinguisme
(pédagogies actives)



Mobilités internationales

10 élèves maîtres du CRFPE Dakar
(Sénégal → France)

QUAND ? – Sept. 2025 – Août 2026



COMMENT ? – 3 niveaux d'action



Former et connecter

Communautés de pratiques entre
formateurs des 14 CRFPE



Expérimenter et observer

Ateliers, séminaires, visites de
classes, échanges de pratiques



Produire et diffuser

Ressources numériques, retours
d'expérience, mutualisation en ligne



POURQUOI ? – 3 niveaux d'impact



Pour le Sénégal

Renforcer la qualité de la formation
des enseignants sur tout le territoire



Pour les élèves

Améliorer les apprentissages des
élèves, dans une école plus équitable
et inclusive



Pour l'Inspé

Consolider la coopération
internationale et les projets de
recherche-formation

Annexe 19 : Présentation du projet FEF-R Moldavie

Renforcement des enseignants francophones de l'USM pour l' Innovation, les Savoirs et l'Européanisation
RISE-USM
Université d'État de Moldova (USM), Centre universitaire francophone (CUF)

Le projet s'inscrit dans la thématique *Renforcement de la francophonie académique et culturelle*

- **Encourager l'européanisation** des programmes et l'introduction de pratiques pédagogiques innovantes ;
- **Etablir des coopérations durables** et ouvrir la voie à de futurs projets conjoints (Erasmus+, Horizon, FEF)
- **Soutenir la recherche et la formation** continue des enseignants et des cadres francophones.

Le choix d'Aix-Marseille Université et son INSPE : son expertise reconnue en formation des enseignants et son rôle clé dans le **projet européen UNI-T Academy**

Objectif global

Renforcer le développement professionnel des enseignants et des cadres francophones de l'USM grâce à un partenariat structurant avec AMU/INSPE afin de moderniser les programmes / curricula, consolider l'internationalisation et préparer de futurs projets communs .

Calendrier :

Mobilité entrante de la délégation moldave : du 8 au 10 décembre 2025
Mobilité sortante de la délégation française : Mars 2026

Vers un consortium international de communautés francophones de pratiques :

Comparaison de l'impact de l'articulation recherche-formation en Europe, Amérique, Afrique, Asie